



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8526^e séance

Jeudi 16 mai 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Djani	(Indonésie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Koweït	M. Albanai
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Lewicki

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2019/371)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2019/371)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burkina Faso à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix; M. Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel; M. Angel Losada Fernández, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel; et M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

M. Buyoya, M. Losada Fernández et M. Fedotov participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence, depuis Bamako, Luxembourg et Vienne, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/371, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil, en présence de S. E. le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, du Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le Président Buyoya, et de l'Envoyé spécial de l'Union européenne, M. Angel Losada Fernández, pour faire le point sur la montée en puissance de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du

Sahel (G5 Sahel); sur le soutien international fourni à cet égard, y compris par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA); ainsi que sur les difficultés rencontrées et les mesures pouvant être prises dans l'avenir, comme demandé par la résolution 2391 (2017).

La situation au Mali et dans le Sahel, au sens large, reste extrêmement préoccupante. La région est confrontée à de graves problèmes, allant des changements climatiques et de la sécheresse à l'insécurité croissante, à l'extrémisme violent, aux trafics illicites des personnes, d'armes et de drogue. Comme toujours, ce sont les populations civiles qui paient le prix le plus lourd. Les groupes terroristes continuent d'évoluer et de se propager au-delà des frontières, notamment au Burkina Faso, au Niger, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo. La crise humanitaire au Sahel s'aggrave, avec un nombre sans précédent d'écoles et de centres de santé fermés en raison de l'insécurité. D'innombrables agriculteurs ont raté une autre saison de plantation dans le delta du Niger. En conséquence, de plus en plus de personnes dépendront désormais des céréales et d'autres produits alimentaires fournis par la communauté internationale. À cela s'ajoutent la mauvaise gouvernance et un manque de moyens de subsistance et de possibilités d'emploi pour les jeunes, ce qui crée un terrain fertile pour l'extrémisme violent.

Les initiatives transfrontalières majeures prises par les leaders politiques de la région pour élaborer ensemble des solutions à cette situation sécuritaire témoignent de leur volonté de s'unir et de faire face aux multiples menaces qui pèsent sur leur région. Dans le même esprit, le G5 Sahel a pris des mesures additionnelles pour opérationnaliser la Force conjointe après l'attaque terroriste dévastatrice contre son quartier général en juin dernier. Je suis particulièrement encouragée par la reprise des opérations de la Force conjointe en janvier de cette année. À ce jour, elle a effectué quatre opérations dans les trois secteurs depuis le début de l'année. C'est un développement vraiment encourageant, et je félicite le commandant de la Force, le général Hanena Ould Sidi, pour son leadership, ainsi que toutes les unités de la Force conjointe du G5 Sahel pour leur engagement et leurs sacrifices au service de cette cause importante.

Il est maintenant essentiel de poursuivre sur cette lancée. J'appelle les États membres du G5 Sahel à accélérer de toute urgence la pleine opérationnalisation de la Force conjointe afin qu'elle puisse enfin atteindre sa

pleine capacité opérationnelle. Des opérations efficaces enverront un signal fort aux groupes terroristes : leur empiètement sur la vie de la population ne sera plus toléré et sera rejeté par la détermination collective des États membres de la région.

De nombreuses opérations de sécurité sont actuellement en cours au Sahel, souvent simultanément. Elles sont menées par les forces armées des pays du G5 Sahel, soit seules soit en bilatéral, conjointement avec des forces internationales ou dans le cadre de la Force conjointe du G5 Sahel. À l'avenir, afin de renforcer le commandement et le contrôle et d'assurer l'appropriation, il serait important de clarifier le cadre dans lequel sont menées les diverses opérations des États membres du G5 Sahel. Dans cet esprit, j'appelle les dirigeants de la Force conjointe, en étroite collaboration avec les gouvernements des pays du G5 Sahel, à clarifier davantage le concept stratégique des opérations de la Force conjointe. Je les encourage également à accélérer les processus de planification et à élaborer un plan stratégique clair pour les mois et les années à venir, ce qui facilitera également l'appui de la communauté internationale.

La mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme est un autre développement encourageant. Les quelques cas d'allégations de violences déjà commises par la Force sont préjudiciables à la réalisation de ses objectifs militaires. Mais elles démontrent aussi la nécessité d'un tel cadre, ainsi que le besoin d'un effort collectif des armées nationales, des pays membres du G5, ainsi que de la Force conjointe elle-même, pour contribuer activement à sa mise en œuvre.

Au cours des 12 derniers mois, la Force conjointe a considérablement renforcé ses efforts pour lutter contre ce type de comportement. Il convient maintenant de continuer à renforcer cette coopération afin que la Force conjointe atteigne ses objectifs en matière de sécurité et de protection de la population. Je me félicite de l'initiative prise par l'Union européenne de jouer un rôle clef dans l'organisation et la coordination de l'appui international à la mise en place de la composante Police de la Force conjointe. Garantir le respect des normes légales, y compris en matière de détention, contribuera à renforcer la confiance et les relations avec les communautés locales. Cela constitue également un élément essentiel de l'instauration de l'état de droit dans la région.

(l'oratrice poursuit en anglais)

L'ONU continue de fournir un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe. Je félicite la MINUSMA pour les efforts qu'elle a déployés jusqu'à présent en soutien à la Force conjointe, et pour la rapidité et la souplesse avec lesquelles elle a répondu aux demandes d'appui. Néanmoins, le soutien de la Mission à la Force conjointe a été entravé par plusieurs facteurs, notamment l'interruption des opérations de la Force conjointe jusqu'en janvier, mais aussi certaines restrictions imposées par la résolution 2391 (2017). Les restrictions géographiques imposées à l'appui de la MINUSMA ont notamment empêché les cinq autres bataillons de la Force conjointe qui opèrent en dehors du Mali de bénéficier d'articles consommables. Cela s'est avéré un des obstacles à la pleine opérationnalisation de la Force conjointe.

Je réitère donc l'appel du Secrétaire général en faveur de la levée des restrictions géographiques imposées à l'appui de la MINUSMA. Je réitère également sa mise en garde : de toute évidence, la MINUSMA doit continuer de donner la priorité à l'appui au processus de paix au Mali et, à ce titre, l'appui à la Force conjointe ne doit pas faire peser un fardeau supplémentaire sur les ressources ou les chaînes d'approvisionnement de la Mission. Par conséquent, les restrictions géographiques imposées à l'appui fourni par la MINUSMA à la Force conjointe doivent uniquement être levées pour la fourniture d'articles consommables et tant que la Force conjointe ou une tierce partie peut garantir la collecte et le transport des rations, du carburant et de l'eau fournis par la MINUSMA.

Malgré cette proposition, il est évident qu'à long terme, il faut envisager un autre modèle d'appui à la Force conjointe. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à envisager d'autres options qui permettront de mieux prévoir le soutien financier et faciliteront une planification à long terme plus efficace.

Je tiens à remercier l'Union européenne de son appui considérable et constant à la Force conjointe et de la manière dont elle gère le centre de coordination. Je salue également la décision de relocaliser certains éléments du centre de coordination dans la région du Sahel pour renforcer la visibilité et l'appropriation par le G5 Sahel dès que toutes les conditions seront réunies.

Je remercie tous les donateurs qui ont si généreusement offert d'appuyer la Force conjointe, et je prie instamment les parties qui ont annoncé des contributions mais ne les ont pas encore versées de le faire dans les plus brefs délais. Chaque contribution compte, et la

prévisibilité des flux financiers améliorera considérablement la capacité de planification de la Force conjointe.

Je voudrais dire pour terminer que, même lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la Force conjointe ne pourra mener la lutte contre le terrorisme et stabiliser la région à elle seule. Une approche axée sur la sécurité ne suffira pas à éliminer durablement la violence dans la région. Elle doit s'accompagner d'efforts collectifs et coordonnés de notre part, ainsi que d'une stratégie plus vaste qui englobe la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance, le développement, l'aide humanitaire et les interventions visant à garantir la sécurité. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel reste un cadre valable pour cette action coordonnée, et j'appelle les partenaires à appuyer son opérationnalisation, en particulier en ce qui concerne l'adaptation au climat, l'autonomisation des femmes et des jeunes et les initiatives de paix transfrontières. J'appelle également les États membres du G5 Sahel à mettre en œuvre leur programme d'investissements prioritaires sans plus attendre.

L'Union africaine peut jouer un rôle important en encadrant les différentes initiatives de sécurité dans la région, et je me félicite de la reprise récente du Processus de Nouakchott.

Enfin, le moment est venu d'agir. Nous avons tous une responsabilité commune à l'égard du Sahel, et chacun d'entre nous doit tenir sa part de l'engagement à fournir une assistance absolument nécessaire aux populations du Sahel qui en ont le plus besoin et à contribuer à leur autonomisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso.

M. Barry : Monsieur le Président, je voudrais avant tout propos vous féliciter, au nom de l'ensemble de mes collègues du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois et pour la tenue de cette séance importante consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du G5 Sahel (S/2019/371). Je saisis cette occasion pour saluer l'Allemagne pour sa présidence pour le mois d'avril et la France pour le mois de mars, mois durant lequel le Conseil de sécurité a visité le Burkina Faso et le Mali.

Après le rapport qui vient de nous être présenté, je voudrais, au nom de l'ensemble de mes collègues du G5 Sahel, adresser nos félicitations au Secrétaire

général, M. António Guterres, pour la qualité de son rapport. Les pertinentes recommandations qui y sont formulées témoignent, s'il en était encore besoin, du soutien et de la détermination du Secrétaire général à trouver les voies et moyens pour mettre en place un dispositif d'appui à la Force conjointe.

Cela fait maintenant deux ans que les chefs d'État du G5 Sahel, dans leur grande sagesse et réalisme, ont jugé indispensable de se doter d'une force pour contrer l'offensive de déstabilisation des groupes armés terroristes contre nos États. Le Conseil les a compris et les a soutenus parce qu'il est convaincu que le risque de déstabilisation qui plane sur les pays du G5 Sahel est profond et constitue une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales.

En deux années d'existence, si la Force conjointe est encore loin d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle, nous pouvons toutefois noter avec satisfaction quelques avancées. La Force conjointe est aujourd'hui sur pied, elle est opérationnelle à 90 % dans le secteur ouest, en tout cas dans sa composante des bataillons, 74 % dans le secteur centre et 75 % dans le secteur est. Elle est passée de la phase de conceptualisation à la phase de concrétisation avec à son actif plusieurs opérations majeures. Depuis le début de l'année 2019, la Force a déjà mené sept opérations, dont deux dans le secteur est, trois dans le secteur centre et deux dans le secteur ouest. L'accord de coopération technique entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Force conjointe a permis à la Force conjointe de mener avec succès l'opération Sanparga, parties I et II, dans le secteur centre depuis janvier 2019.

À travers ces opérations, la Force conjointe du G5 Sahel s'inscrit dans un cycle opérationnel optimal en vue d'enclencher une dynamique susceptible de neutraliser les groupes terroristes et criminels de tout genre. Bien entendu, ces interventions se font dans le respect strict du cadre de conformité via des mécanismes visant à garantir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

C'est le lieu de saluer l'élan de solidarité agissante exprimé par le Conseil de sécurité à l'endroit des pays du G5 Sahel, à travers notamment l'adoption de la résolution 2359 (2017), autorisant le déploiement de la Force conjointe, et l'adoption de la résolution 2391 (2017), invitant à conclure un accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les États du G5 Sahel en vue

d'apporter un soutien spécifique à la Force conjointe quand elle opère sur le territoire malien.

Malgré ces progrès encourageants, la situation demeure préoccupante, pour ne pas dire qu'elle continue de se dégrader. Au moment où se tient notre réunion, le Sahel est encore sous le choc de l'attaque ignoble perpétrée ce dimanche contre une église du centre-nord du Burkina Faso et qui a fait six morts, dont le prêtre qui officiait la messe. Particulièrement visé, ce dernier a été froidement abattu par un groupe d'assaillants, des terroristes qui ont fait irruption dans le village. Et hier, nous avons appris qu'une attaque avait été commise contre une colonne de l'armée nigérienne, qui a fait 28 morts. Exactement deux semaines avant, c'était une église protestante du nord du Burkina Faso, avec le même bilan macabre de six morts, dont le pasteur de cette église. Dans la nuit du 13 au 14 mai, c'est un imam et son fils qui ont été froidement assassinés. Entre ces assassinats, nous avons enregistré l'enlèvement de touristes français au Bénin. Certes le Bénin n'est pas le Sahel, mais la destination des ravisseurs avec leurs otages avant qu'ils ne soient stoppés par une intervention militaire coordonnée entre Français et Burkinabé prouve qu'il s'agit d'une œuvre des mêmes groupes terroristes qui troublent la paix au Sahel. Ces exemples, auxquels il faut ajouter de nombreux autres attentats et attaques au Mali, au Niger et dans les autres pays, sont la preuve de la persistance de la menace terroriste au Sahel.

Pas plus tard qu'avant-hier, soit le 14 mai, l'armée nigérienne, comme je le disais, a encore subi une attaque d'envergure qui a causé la mort de 28 militaires à la frontière avec le Mali. De même, 12 civils peuls ont été tués lundi dans la région de Ségou, dans le centre du Mali. Les groupes terroristes qui se financent à partir des sites d'or artisanaux, ou encore de divers trafics, restent toujours forts et exercent une pression énorme sur nos États. Partout, la menace gagne du terrain. Elle n'est plus contenue seulement dans la partie nord du Mali, dans le Sahel burkinabé ou loin des frontières de la Mauritanie, elle se propage et prend d'autres formes aux conséquences aussi dramatiques les unes que les autres.

Le Sahel, aujourd'hui, ce sont des dizaines de victimes dénombrées tous les mois, des victimes d'embuscades, d'enlèvements, de tueries ciblées ou massives, ou encore d'attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés. La première conséquence de cette situation, ce sont les conflits ou tueries communautaires, et à ce niveau, nous avons atteint le sommet de l'horreur avec des tueries communautaires à Inates au Niger, à Yirgou

et Arbinda au Burkina Faso, à Koulognon et Ogossagou au Mali, et depuis le début de cette année 2019, on enregistre au moins 300 morts du fait seulement de conflits communautaires.

Le Sahel aujourd'hui, ce sont aussi les attaques contre les écoles à travers des incendies, des saccages de bâtiments ou des menaces proférées contre les enseignants; ce sont les attaques contre les symboles de l'État, les pillages des marchés ou les vols de bétail. Il faut aussi y ajouter les assassinats d'enseignements. Tout cela a pour conséquence la fermeture des administrations publiques, des dispensaires et des écoles avec des milliers d'enfants privés de cours et avec des déplacements massifs de populations et de réfugiés.

Ainsi, au Mali et au Burkina Faso réunis, on enregistre plus d'un demi-million d'enfants privés d'écoles. Environ 150 000 personnes se sont déplacées à l'intérieur du territoire burkinabé; ils sont 600 000 au Tchad. De part et d'autre des frontières, on dénombre des milliers de réfugiés qui viennent s'ajouter aux dizaines de milliers de Maliens réfugiés au Burkina Faso et en Mauritanie depuis 2012.

Comme on le voit, les pays du Sahel font face à une situation humanitaire hors de contrôle avec des chiffres qui explosent sans cesse. Je voudrais remercier ici tous nos partenaires qui nous viennent en aide pour faire face à l'urgence humanitaire, à commencer par l'ONU. Mais devant l'ampleur de la situation, nous avons besoin d'une assistance beaucoup plus importante pour y face.

À côté de l'urgence humanitaire, il apparaît que le défi sécuritaire demeurera encore pour longtemps notre urgence majeure pour éviter la déliquescence de nos États et prévenir un chaos généralisé sur notre continent avec sûrement des répercussions multiples prévisibles dans le reste du monde.

Pour relever donc ce défi sécuritaire, les États du G5 Sahel investissent énormément dans la sécurité. La part des budgets nationaux consacrés aux dépenses de sécurité représente 18 à 32 % selon les pays. C'est énorme pour nos économies et c'est coûteux pour nos services sociaux de base dont la part de budget se réduit considérablement d'année en année. C'est face à toutes ces urgences et face à ces défis énormes que nous lançons un appel au Conseil de sécurité et à l'ensemble des partenaires pour qu'ils soutiennent davantage les efforts inestimables des États membres du G5 Sahel.

Ce soutien devrait se traduire par une opérationnalisation complète de la Force conjointe le plus rapidement possible. Aujourd'hui, cette force du G5 Sahel est sur pied, mais nous sommes encore dans la phase d'équipement. Quand bien même des opérations ont été menées, comme je l'ai dit, jusque-là par la Force conjointe du G5 Sahel, le manque d'équipements, notamment les équipements lourds, reste un handicap réel pour que la Force atteigne sa pleine capacité opérationnelle.

En outre, il faut noter que l'accord technique entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Union européenne et la Force conjointe du G5 Sahel, qui permet de soutenir les opérations de la Force sur le terrain, ne couvre que les interventions sur le territoire malien. Cela revient à dire que le soutien apporté dans le cadre de cet accord ne concerne que deux bataillons sur les sept constitués. Or, comme on l'a déjà démontré ici, la menace est désormais dans tout le Sahel. C'est donc avec satisfaction que nous prenons acte de la recommandation du Secrétaire général António Guterres faite au Conseil d'étudier la possibilité d'apporter un soutien à travers la MINUSMA à tous les bataillons opérant dans le cadre de la Force conjointe sous la condition que cette dernière ou d'autres partenaires prennent la responsabilité de l'acheminement de l'aide dans leurs zones d'opérations, soit au-delà du territoire malien.

Au nom du G5 Sahel, j'invite le Conseil de sécurité accéder à notre demande présente, relayée par le Secrétaire général, afin d'établir une nouvelle formule d'appui de l'ONU à la Force conjointe et de lui permettre ainsi de pouvoir mieux répondre à ce défi sécuritaire, qui, faute de réaction adaptée, risque de se transformer en une situation de péril en la demeure dans la bande sahélo-saharienne et bien au-delà.

La lutte contre le terrorisme dans le Sahel est une lutte pour la survie des États du G5 Sahel. L'ampleur des menaces de contagion des régions côtières, voire de déstabilisation de la région est réelle. L'enlèvement récent de deux Français dans le nord du Bénin est une alerte à prendre au sérieux quant au risque de contagion, car le Bénin, ce n'est plus le Sahel. Et ce contexte délétère du fait de la menace terroriste est un facteur potentiel d'accélération des migrations risquées et clandestines.

Il faut le dire, la lutte contre le terrorisme et les autres activités criminelles connexes dans la région du Sahel est une responsabilité collective et doit être traitée avec la même détermination que celle qui a prévalu dans d'autres régions et dans d'autres pays, comme en Iraq

et en Afghanistan. Au regard de la nature urgente des actions à entreprendre, les États membres du G5 Sahel n'y arriveront pas tout seuls. Il est donc temps que la communauté internationale envisage la création d'une coalition internationale pour s'attaquer davantage au phénomène du terrorisme dans l'espace du G5 Sahel et dans tout le Sahel.

Il est temps aussi que la communauté internationale affiche une position claire quant à la résolution de la crise libyenne. La Libye reste, en effet, toujours le sanctuaire d'incubation des terroristes et des criminels de tous ordres et donc le principal facteur de déstabilisation de notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Barry de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Buyoya.

M. Buyoya : Je voudrais au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, féliciter la présidence indonésienne du Conseil de sécurité en ce mois de mai et la remercier pour l'invitation adressée à l'Union africaine à l'occasion de cette séance d'information semestrielle sur la situation au Sahel, en particulier sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Je félicite également le Secrétaire général pour la qualité de son rapport (S/2019/371) qui aborde l'ensemble des problématiques du Sahel.

Au moment où se tient cette séance, la situation sécuritaire reste difficile dans la région sahélo-saharienne. Au Mali, les actes terroristes au nord n'ont pas cessé, ils se sont plutôt étendus à la région du centre du Mali et les conflits intercommunautaires sont venus aggraver une situation déjà préoccupante. Les événements qui ont défrayé la chronique ces derniers jours sont l'attaque du camp de Dioura et le massacre des populations civiles à Ogossagou, qui ont fait plus de victimes que tous les actes terroristes enregistrés en 2018.

Au Niger, hormis les incursions des terroristes dans les zones frontalières avec le Mali et l'attaque des postes de police, le pays doit également faire face aux insurgés du groupe Boko Haram dans sa partie sud, notamment à Bosso et Diffa où de nombreuses attaques revendiquées par ce groupe engendrent l'exode massif de la population vers le centre du pays.

L'attaque du 14 mai à Mangaizé, dans la région de Tillabéri à l'ouest du Niger près de la frontière malienne, qui a visé une colonne militaire des forces

armées nigériennes faisant 28 victimes, est venue nous rappeler que le tristement célèbre État islamique est encore actif dans cette zone des trois frontières. L'Union africaine condamne encore une fois cet acte ignoble et présente ses condoléances aux familles éplorées et au Gouvernement du Niger.

Au Burkina Faso, on observe une extension de la barbarie terroriste du nord vers l'est, voire le centre du pays, avec une tendance, ces derniers jours, à cibler les églises. En témoignent les attaques ignobles perpétrées le dimanche 12 mai, dans une église catholique à Dablo au centre-nord, faisant six morts, dont le prêtre de la paroisse, et lundi le 13 mai, dans le nord du pays, où quatre fidèles ont été enlevés lors d'une procession, puis sauvagement assassinés. L'extension des attaques terroristes vers le sud-est du pays fait désormais peser la menace sur le Togo, le Bénin, voire le Ghana. Au Tchad, en plus de l'insécurité liée aux activités du groupe terroriste Boko Haram, le pays a été, en janvier de cette année, victime d'attaques de rebelles dans sa partie nord-est.

La présence des forces armées maliennes, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'opération Barkhane n'a pas pu empêcher la détérioration de la situation de sécurité au Sahel. C'est justement la détérioration continue de l'état de sécurité qui a amené les chefs d'État des pays du G5 Sahel à créer la Force conjointe du G5 Sahel. L'Union africaine a salué cette décision de haute responsabilité, qui s'inscrit par ailleurs dans la philosophie de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. L'Union africaine a fortement soutenu cette décision et son Conseil de paix et de sécurité a adopté, lors de sa 679^{ème} session du 13 avril 2017, le concept d'opération stratégique et autorisé le déploiement de la Force pour une période initiale de 12 mois.

Le même Conseil de paix et de sécurité vient de renouveler le mandat de la Force conjointe lors de sa session du 9 avril. À cette occasion, le Conseil a pris connaissance des progrès réalisées, des opérations menées et du soutien que les pays continuent à apporter à cette Force. Le Conseil de paix et de sécurité a félicité les pays de la région. Il a également félicité le Commandant de la Force et l'a encouragé à aller de l'avant.

Le Conseil de paix et de sécurité est revenu sur un certain nombre de recommandations, notamment que les financements promis à cette Force lors de la Conférence des donateurs organisée en février 2018 à Bruxelles soient rapidement mis à sa disposition; que

l'assistance de la MINUSMA s'étende à l'ensemble de la Force conjointe du G5 Sahel; que la Commission de l'Union africaine étudie comment soutenir davantage cette Force, en s'inscrivant dans une vision stratégique globale de stabilisation de la région du Sahel. C'est ici pour moi l'occasion de rappeler la demande persistante des chefs d'État du G5 Sahel de voir la Force conjointe bénéficier des financements directs des Nations Unies et opérer sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme le recommande le rapport du Secrétaire général.

Compte tenu de la situation qui prévaut dans la région du Sahel, l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel est devenue une nécessité absolue et urgente. C'est un effort que toute la communauté internationale devrait soutenir. C'est un effort qui doit cependant s'inscrire dans une vision globale, qui tienne compte des autres défis de la région du Sahel tels que la gouvernance, le développement ou les changements climatiques. L'Union africaine s'aligne sur cette vision, car elle la croit porteuse de plus d'espoir pour les populations.

Sur le plan de la sécurité, l'Union africaine a revitalisé le Processus de Nouakchott afin de renforcer la sécurité régionale. Sur le plan politique, l'Union africaine reste engagée dans le processus de paix au Mali et en Libye et poursuivra ses efforts pour la résolution des crises qui secouent ces pays.

En matière de développement, l'Union africaine accompagne les pays du bassin du lac Tchad dans le cadre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Elle continue à accompagner le G5 Sahel dans le plaidoyer pour la mobilisation des ressources annoncées lors de la conférence de coordination des partenaires et des donateurs à Nouakchott, le 6 décembre 2018, pour le financement de son Programme d'investissements prioritaires. Aussi, l'Union africaine a tenu dernièrement à Niamey une conférence régionale sur la problématique des changements climatiques au Sahel et a pris des résolutions pertinentes.

En conclusion de mon propos, je voudrais dire que l'Union africaine soutient avec force le rapport du Secrétaire général et déclare par ailleurs qu'aucun effort ne doit être ménagé pour soutenir la Force conjointe du G5 Sahel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Buyoya de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Losada Fernández.

M. Losada Fernández : Qu'il me soit permis avant tout, Monsieur le Président, de vous remercier de l'occasion qui est donnée de nouveau à l'Union européenne de participer aux discussions sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) au sein du Conseil de sécurité. Cette réunion constitue sans doute une étape importante dans la montée en puissance de la Force conjointe du G5 Sahel, qu'il est, comme ceci d'ailleurs a été bien souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/371), impératif de soutenir.

En effet, nous constatons tous une dégradation de la situation sécuritaire au Sahel, et la sécurité au Sahel est non seulement la sécurité des États de la région, la sécurité de l'Europe, mais aussi la sécurité de tous. L'Union européenne soutient donc le rapport du Secrétaire général et reste fortement mobilisée, comme nous venons d'ailleurs de le montrer il y a deux jours, le 14 mai, à Bruxelles, avec les Ministres des affaires étrangères et de la défense des États membres de l'UE et du G5 Sahel.

Je note, par ailleurs, que cette stabilité au Sahel a aussi un corollaire : il n'y aura pas de stabilité durable au Sahel sans une mise en œuvre totale, effective et inclusive des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. L'UE s'y emploie et encourage les parties maliennes, et le nouveau Gouvernement malien, à redéployer les Forces de défense reconstituées dans le nord du Mali, ainsi qu'à mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Depuis la création du G5 Sahel en 2014, l'Union européenne a soutenu activement sa montée en puissance aussi bien sur le volet sécuritaire que sur le plan du développement, en contribuant à mobiliser la communauté internationale. Ce soutien est l'une des priorités de la politique étrangère de l'Union européenne et de ses États membres. Qu'il me soit permis de soulever trois points.

Premièrement, l'Union européenne continuera à apporter son soutien à l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, dans ses différentes composantes, y compris de police. La poursuite de ce soutien devra s'accompagner d'une forte implication des États du G5 Sahel dans la réalisation des objectifs sur le terrain. C'est le message principal qui a été adressé à l'occasion

des réunions ministérielles de Bruxelles cette semaine et la condition pour remobiliser le soutien international.

L'effort doit aussi être maintenu sur la mise en œuvre du cadre de conformité aux droits de l'homme et sur la judiciarisation de la Force. Près de 800 experts européens au sein de trois missions de politique de sécurité et de défense commune – à savoir, EUCAP Sahel Niger, EUCAP Sahel Mali et EUTM Mali – sont présents aux côtés des Forces de défense et de sécurité sahéliennes en apportant conseil et formations.

Avec nos partenaires sahéliens, nous nous sommes engagés dans un processus d'adaptation et de régionalisation de ces missions afin de mieux soutenir la Force conjointe et répondre aux besoins des forces de sécurité et de défense de tous les pays du G5 Sahel. Une cellule de conseil et de coordination régionale sera bientôt déployée à Nouakchott, pour mieux accompagner le Secrétariat permanent.

Ces experts restent à la disposition de nos partenaires sahéliens pour les aider notamment à affiner et réviser le concept d'opérations de la Force afin de premièrement, prioriser les zones les plus instables; deuxièmement, permettre une mobilité accrue de la Force dans lesdites zones; troisièmement, assurer un transfert rapide aux forces de sécurité intérieure pour assurer la judiciarisation des personnes appréhendées, et ce, dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Concernant la composante police, l'UE travaille aux modalités de réponses aux besoins exprimés par les différents États du G5 Sahel pour l'opérationnalisation de leurs composantes police nationales, afin de leur permettre de remplir les trois missions désignées : d'investigation, de renseignement et de prévôté. Ce soutien se fera en coordination, bien sûr, avec les Nations Unies.

Ensuite, l'UE soutient fermement le développement et la mise en œuvre opérationnelle de la Force conjointe du G5 Sahel, avec un montant total de 100 millions d'euros. Ce soutien comprend des équipements, services et infrastructures – 75 millions d'euros; un soutien aux structures de paix et de sécurité du G5 Sahel – 5 millions d'euros; un soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), avec un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe en territoire malien – 10 millions d'euros; un soutien au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour l'établissement et la mise en œuvre d'un

cadre de conformité pour le respect des droits humains pour les opérations de la Force conjointe – 10 millions d’euros; ces deux derniers points faisant partie, bien sûr, de l’accord technique entre l’ONU, l’Union européenne et les États du G5 Sahel signé le 23 février 2018 à Bruxelles.

Sur le soutien à la Force conjointe via la MINUSMA, il convient de noter que la résolution 2391 (2017) permet à cette mission de fournir un appui opérationnel et logistique sur le territoire malien et non sur l’ensemble des pays du G5 Sahel, ce qui, comme cela a été dit auparavant, peut malheureusement limiter le soutien aux bataillons en opération dans les pays extérieurs. Aussi l’UE soutient-elle la recommandation du Secrétaire général qui autorise la MINUSMA à fournir des « *life-support consumables* » (articles consommables essentiels) à tous les bataillons opérant dans le cadre de la Force conjointe et du cadre de conformité pour le respect des droits de l’homme et du droit international humanitaire.

Deuxièmement, sur la mise en œuvre du cadre de conformité pour les droits de l’homme, il convient de souligner qu’une première tranche de préfinancement de 5 millions d’euros a été versée au HCDH en juin 2018 et que les premières activités ont commencé, telles que le déploiement d’une équipe d’assistance technique au quartier-général de la Force conjointe afin d’assister l’état-major dans la révision des documents clefs ou des formations données aux officiers d’état-major. C’est un système très positif, sans précédent, pour une opération africaine. Il convient maintenant de l’appliquer et de l’étendre afin d’éviter toutes formes d’exactions inacceptables et discréditant une opération aux yeux de la communauté internationale et des populations civiles sur le terrain.

Troisièmement, enfin, l’Union européenne joue un rôle de premier plan dans la coordination du soutien international à la Force conjointe du G5 Sahel et se réjouit de l’opérationnalisation du Fonds fiduciaire du G5 Sahel. Le centre de coordination, instance *ad hoc* mise en place par l’Union européenne et reconnue par la résolution 2391 (2017), facilite la coordination de l’aide bilatérale à la Force conjointe en s’attachant à aiguiller les soutiens des donateurs vers les besoins de la Force conjointe du G5 Sahel.

Suite à la mise en place du Comité de soutien de la Force Conjointe du G5 Sahel, basé en Mauritanie, des premiers échanges ont eu lieu entre ce dernier et le centre de coordination. La mise en place de la cellule de conseil et de coordination régionale, en juillet prochain

à Nouakchott, permettra de faire monter en puissance aussi le Comité de soutien de la Force conjointe et le transfert du centre de coordination à Nouakchott, pour une complète appropriation de ce processus par les pays du G5 Sahel.

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer que la coopération entre l’ONU et l’UE est excellente – en particulier entre nos missions de sécurité et défense, civiles et militaires, et la MINUSMA sur le terrain. L’UE soutient pleinement l’excellent, nécessaire et indispensable travail de la MINUSMA et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Annadif.

L’Union européenne et ses États membres sont déterminés à continuer à bâtir ce partenariat avec les pays du G5 Sahel, vital pour la sécurité et le développement de la région. L’Union est disposée à maintenir son soutien en 2019 et 2020, sous réserve d’une plus grande implication des États du G5 Sahel dans la réalisation des objectifs sur le terrain. Il s’agit aussi de remobiliser le soutien politique et financier des autres partenaires internationaux, comme nous venons de le faire au niveau européen, avec les Ministres du G5 Sahel, à Bruxelles.

Cet effort mutuel doit en effet être partagé de part et d’autre et s’appuyer sur un dialogue franc et efficace avec le G5 Sahel et sur des progrès concrets sur le terrain. L’élan doit être poursuivi si nous voulons que l’effort soit maintenu et renforcé. Nous comptons sur l’appui du Conseil de sécurité, qui est indispensable à la poursuite de ces efforts, tant sur le plan politique que sur celui du soutien logistique et financier au G5 Sahel et à sa Force conjointe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Losada Fernández de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

M. Fedotov (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d’avoir consacré une séance du Conseil de sécurité à cette question très importante et très urgente. Je remercie aussi le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, M. Barry, de s’être joint à nous.

Je remercie le Conseil de cette occasion qui nous est donnée de discuter de la façon dont l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est en train d’aider – et dont il peut encore aider – les pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 sahel) à œuvrer de concert aux fins de la sécurité, de la stabilité et du développement durable.

L'ONUDC est fier d'avoir été un partenaire fiable du G5 Sahel depuis sa création, notamment en contribuant à la mise en oeuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par le biais de notre programme. Le Programme de l'UNODC pour le Sahel met l'accent sur le renforcement de l'accessibilité, de l'efficacité et de la responsabilité des systèmes nationaux de justice pour lutter contre le trafic de drogue et d'autres formes de trafic et de criminalité organisée, le terrorisme et la corruption. Ceci répond directement aux objectifs de sécurité et de gouvernance arrêtés dans la stratégie régionale intégrée, et est mis en œuvre avec les pays voisins du Maghreb, l'Algérie et le Maroc notamment. L'ONUDC accorde une grande importance à son partenariat stratégique avec le G5 Sahel, qui reste une priorité absolue de notre action sur le terrain.

Le Secrétariat permanent et les États membres du G5 Sahel ont demandé en 2017 à l'ONUDC d'aider au déploiement d'une composante Police au sein de la Force conjointe, l'objectif étant de promouvoir des procédures judiciaires transparentes, efficaces et responsables dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Œuvrant avec nos partenaires du G5 Sahel, ainsi qu'avec d'autres pays et organisations internationales, nous avons organisé des consultations qui ont débouché sur l'accord sur un cadre conceptuel et organisationnel, ainsi que sur des principes d'opérationnalisation de la composante Police. Ainsi des cellules d'enquête ont été créées partout dans la région.

L'UNODC a organisé de nombreux ateliers de formation à l'intention d'officiers de l'armée, d'agents chargés de l'application de la loi et de magistrats pour renforcer la coordination entre la Force conjointe et les systèmes de justice pénale du Sahel, défendre les droits de l'homme et prévenir les violations. Les pays du G5 Sahel ont, avec notre appui, réalisé quelques progrès notables, en particulier en matière de coopération judiciaire et d'entraide juridique régionales, de marquage des armes à feu, d'enquête sur le financement du terrorisme sur le trafic illicite aux niveaux des aéroports, et de règlement de dossiers en attente impliquant des terroristes présumés maintenus en détention provisoire depuis longtemps.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'appui des gouvernements de l'Allemagne, du Japon, des États-Unis, des Pays-Bas, du Danemark, de la Norvège, de la Belgique, de la France et de l'Union européenne. Le mérite revient pour une grande part à nos partenaires du G5 Sahel pour leur détermination à faire avancer les

efforts par le biais de la Force conjointe dans un environnement sécuritaire explosif.

Pour l'avenir, la présidence en exercice du G5 Sahel étant assurée par le Burkina Faso, l'ONUDC souhaite renforcer davantage son appui au pays et à ses voisins. Mais il est clair que de nombreux défis de taille subsistent. Il y a, en particulier, trois domaines où nous avons d'urgence besoin de l'appui des États Membres pour mettre en place la composante de Police de la Force conjointe.

Premièrement, dans le domaine de la criminalistique, il nous faut fournir aux agents chargés de l'application de la loi du matériel et une formation aux enquêtes sur les scènes de crime, en particulier pour la collecte d'éléments de preuve par un personnel militaire.

Deuxièmement, il nous faut promouvoir plus avant des règles d'intégrité au sein de la Force conjointe et des systèmes nationaux de justice, l'objectif ultime étant de renforcer la confiance entre les populations et leurs forces de défense et de sécurité.

Toisièmement, il nous faut accroître le soutien pour intégrer les femmes dans les structures de sécurité des États membres du G5 Sahel, et en faire davantage pour permettre et souligner les contributions des femmes à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au Sahel.

La composante Police de la Force conjointe du G5 Sahel est consciente que, pour être viables et efficaces, les réponses sécuritaires doivent respecter les droits de l'homme et promouvoir la justice. Elle représente un mécanisme important et novateur pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et, dans le même temps, restaurer la confiance. Je suis gré au Conseil de porter l'attention sur les défis auxquels nous nous heurtons dans la réalisation de ces objectifs importants.

Un financement prévisible et une volonté politique résolue du G5 Sahel et de la communauté internationale restent des préalables à une action efficace. L'ONUDC est déterminé à travailler avec tous nos partenaires pour renforcer la gouvernance, la sécurité et le développement en vue d'un Sahel plus sûr, plus sain et plus prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Delattre (France) : Je remercie l'ensemble des « briefers » pour leurs interventions particulièrement éclairantes. Je salue tout particulièrement la présence autour de cette table du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, S. E. M. Alpha Barry, au titre de la présidence en exercice du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Sa présence est très appréciée, et nous lui souhaitons chaleureusement la bienvenue dans cette enceinte.

Je souhaiterais débiter mon intervention en adressant aux autorités nigériennes nos condoléances les attristées suite au tragique bilan humain de l'embuscade terroriste qui a frappé les forces armées du Niger aux abords de la frontière malienne et les assurer de la totale solidarité de la France.

Je tiens également à saluer la mémoire de tous les civils, représentants de l'État, et membres des forces armées nationales et internationales qui ont perdu la vie lors des violences terroristes et intercommunautaires qui frappent quasi quotidiennement les pays du Sahel.

Qu'il me soit permis, enfin, d'exprimer ici une pensée émue pour les deux soldats français tombés il y a quelques jours lors d'une opération de libération d'otages au Burkina Faso, après l'hommage national qui leur a été rendu avant-hier. Les mots du Ministre ont été également particulièrement appréciés.

Il nous faut, pour avancer, être lucides sur le constat. La dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire au Sahel se nourrit à la fois de l'extension de la menace terroriste et de la multiplication des violences intercommunautaires. Cette dégradation fait peser un risque sans précédent sur la stabilité de l'Afrique de l'Ouest tout entière. Les États du G5 Sahel sont aujourd'hui les premiers touchés. Mais d'autres font et feront prochainement face aux mêmes défis si des réponses fortes ne sont pas urgemment apportées, et il y a urgence.

C'est donc dans une véritable course contre la montre pour la stabilisation du Sahel que nous sommes aujourd'hui collectivement engagés. Le succès passe par une mise en œuvre urgente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, par une lutte sans merci contre les groupes terroristes qui sévissent dans la région, ainsi que par la bonne gouvernance et la création de perspectives économiques durables pour les populations. Nous le savons tous, nous ne réussirons qu'en marchant sur les deux jambes de la sécurité et du développement.

La Force conjointe du G5 Sahel constitue un élément essentiel du volet sécuritaire de ce dispositif, en complément des autres présences de sécurité déployées dans la région, qui ont chacune leur valeur ajoutée. La Force conjointe revêt un caractère inédit, sans réel précédent ni équivalent sur le continent. Elle démontre la volonté commune des États du G5 Sahel de coordonner la réponse contre une menace qui, ne nous y trompons pas, a des conséquences sur nous tous. Notre responsabilité commune, en tant que communauté internationale, est bien d'apporter aux États concernés un soutien à la hauteur des enjeux.

Les derniers et importants progrès réalisés ont permis à la Force conjointe de franchir une nouvelle étape dans son opérationnalisation. Je pense, bien entendu, à la relance des opérations, qui constitue un signal fort de résilience après l'attaque contre le quartier général de Sévaré. Je pense également à la pleine opérationnalisation du cadre de conformité en matière de droits de l'homme, qui illustre la prise de conscience du fait que l'action de la Force conjointe ne pourra être efficace que si elle bénéficie du plein soutien des populations. Je pense enfin aux avancées enregistrées dans le déploiement de la composante Police, qui est indispensable au bon fonctionnement de la Force.

Dans ce contexte, la pleine mobilisation des États du G5 Sahel est plus indispensable que jamais pour que la Force conjointe soit en mesure de livrer la pleine mesure de son potentiel. Les procédures judiciaires engagées à l'encontre de responsables présumés d'excès, quelles qu'elles soient, doivent également être menées à leur terme.

Le déploiement de prévôts au sein de l'ensemble des contingents de la Force conjointe et la judiciarisation de son action doivent enfin être finalisés, avec le soutien des différents partenaires que sont notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, EUCAP Sahel, ou encore la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Au-delà de la mobilisation des États du G5 Sahel, la réussite de la Force conjointe repose également sur un soutien international efficace et adapté. Beaucoup a déjà été fait, notamment grâce à la mobilisation inédite de l'Union européenne, comme cela a été dit, en lien avec le Secrétariat permanent du G5 Sahel. Le Secrétariat permanent, dont je salue ici l'action, a vocation à devenir à terme la seule interface entre l'aide internationale et les besoins rencontrés sur le terrain.

Nous souhaitons également continuer à améliorer l'efficacité des dispositifs internationaux en place. Dans ce cadre, nous allons proposer, lors du renouvellement à venir du mandat de la MINUSMA, de clarifier les modalités d'utilisation et de livraison du soutien apporté dans le cadre de l'accord technique, afin que celui-ci réponde davantage aux besoins de la Force.

Notre ambition demeure enfin de renforcer le soutien multilatéral à la Force conjointe, via l'octroi d'un mandat robuste et la mise en œuvre d'un paquet logistique, car nous savons que seul un soutien prévisible et durable est de nature à assurer le succès des efforts du G5 Sahel à moyen terme. Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/371) demeurent à cet égard notre boussole. Nous sommes prêts à les porter au Conseil dès que la Force conjointe aura enregistré de premiers résultats significatifs sur le terrain.

Dans ce contexte régional difficile, la situation au Burkina Faso doit bénéficier de toute notre attention. La récente mission du Conseil de sécurité au Sahel a été l'occasion de constater la mobilisation des autorités burkinabé sur le terrain, mais également le besoin d'un soutien international significatif pour leur permettre de rétablir la stabilité. La France appuie pleinement le processus engagé à l'initiative du Secrétaire général afin d'ajuster la présence onusienne sur place, à la lumière des besoins générés par la dégradation de la situation sur le terrain. Nous souhaitons que la réponse de l'ONU soit ambitieuse et à la mesure des attentes des autorités burkinabé, tant dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement que de ceux de la formation des forces de sécurité, du respect des droits de l'homme, de la promotion de l'état de droit, ou encore du soutien à la lutte contre le terrorisme. La Commission de consolidation de la paix nous paraît le lieu approprié pour suivre ce processus, sur lequel nous attendons que le Secrétariat fournisse des points d'information réguliers.

Les menaces pesant sur le Sahel appellent un engagement collectif redoublé, et requièrent toute l'attention et la mobilisation du Conseil. Je tiens à assurer les membres du Conseil de la détermination totale en ce sens de la France, qui proposera une déclaration à la presse à cet effet à l'issue de la présente séance.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie la présidence indonésienne du Conseil de sécurité pour l'organisation de la présente séance d'information sur le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Je salue la présence parmi nous, ce matin, autour de cette table

de S. E. M. Alpha Barry, Ministre burkinabé des affaires étrangères et de la coopération et Président en exercice du Conseil des ministres du G5 Sahel. Ma délégation remercie également le Président Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine, M^{me} Bintou Keita, M. Angel Losada Fernández et M. Yury Fedotov pour leurs exposés éclairants, ainsi que pour les recommandations pertinentes qui en ressortent.

La sous-région ouest africaine est visée par des actes terroristes d'une violence inouïe qui va crescendo et qui est exercée par des hordes jihadistes, dont les membres démontrent chaque jour qu'ils ont choisi de renoncer à leur humanité. En témoignent les nombreux cas d'attaques de populations et d'édifices religieux, suivies d'assassinats de fidèles en prière et de déprédations massives au Burkina Faso, au Mali et au Niger – pays très proches du mien à la fois géographiquement et sentimentalement. Il y a quelques jours, deux touristes français étaient également enlevés dans le parc de la Pendjari, au Bénin, puis transférés sur le sol burkinabé. Fort heureusement, ils ont été libérés plus tard par un commando composé d'éléments des forces armées du Burkina Faso et des forces spéciales françaises, dont 1^e professionnalisme a été unanimement reconnu. La Côte d'Ivoire voudrait saluer la mémoire des deux soldats français tombés au champ d'honneur à cette occasion, ainsi que celle du guide touristique béninois.

Ce triste épisode nous livre trois enseignements majeurs, à savoir le caractère transnational de la menace terroriste; les liens potentiels entre réseaux criminels transfrontaliers et groupes terroristes; et, surtout, l'impérieuse nécessité pour tous les acteurs de la lutte antiterroriste de conjuguer leurs efforts en vue d'apporter des réponses à la mesure de l'ampleur que prend ce phénomène.

À cet égard, la réunion convoquée il y a peu, en février, à Accra par le Président Nana Akufo-Addo et réunissant le Burkina Faso, Président en exercice du G5 Sahel, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo, apparaît comme une prise de conscience aiguë de cette nécessité. Il est donc normal de s'en féliciter et de souhaiter qu'elle s'amplifie davantage. Nous voulons saluer d'ores et déjà les avancées notables que ladite réunion a engendrées.

En dépit de la complexité des défis, et dans un contexte marqué par des conjonctures économiques nationales peu clémentes, les États membres du G5 Sahel n'ont à ce jour ménagé aucun effort pour la pleine opérationnalisation de la Force conjointe, qui représente une

valeur ajoutée certaine dans la lutte contre les réseaux criminels transfrontaliers et les groupes terroristes dans le Sahel. Leurs efforts constants, soutenus par l'ONU et les partenaires bilatéraux et institutionnels tels que l'Union européenne, ont permis de réaliser des progrès encourageants dans le processus de maturation de ladite Force. C'est donc à juste titre que la Côte d'Ivoire voudrait se réjouir des tendances positives relevées par le rapport du Secrétaire général (S/2019/371), notamment la montée en puissance de la Force conjointe à hauteur de 75 % de sa capacité opérationnelle et les efforts en cours pour régler les questions relatives à la formation, et la mise à disposition d'équipements adaptés; les avancées réalisées dans la mise en place des composantes civiles et policières, ainsi que du cadre de conformité aux droits de l'homme, avec l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; les progrès réalisés dans la définition des règles d'engagement et du code de conduite ainsi que des procédures d'interaction avec les populations civiles; la restructuration du Secrétariat permanent du G5 Sahel.

La Côte d'Ivoire se félicite de ces avancées importantes. Elle partage également les constats du Secrétaire général sur la persistance des défis liés, entre autres, au financement de la Force conjointe du G5 Sahel, à l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), conformément à la résolution 2391 (2017), ainsi qu'aux questions humanitaires et de développement économique et social dans la région du Sahel. S'agissant du financement de la Force conjointe, la position de mon pays entre sans réserve en résonance avec les termes du communiqué de la Conférence des chefs d'État du G5 Sahel, exhortant les partenaires du G5 Sahel à concrétiser leurs promesses de financement.

La Côte d'Ivoire reste persuadée, malgré les efforts financiers et logistiques déjà déployés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, que seul un financement prévisible et durable, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, permettra d'offrir des garanties d'efficacité à l'action de la Force conjointe du G5 Sahel. En effet, mon pays est d'avis que la proposition du Secrétaire général relative à la création d'un bureau d'appui financé par les contributions mises en recouvrement et indépendant de la MINUSMA serait sans aucun doute un outil pertinent pour un financement prévisible et durable de l'appui à la Force conjointe.

Par ailleurs, et au regard des difficultés rencontrées dans la conduite des opérations en cours, il apparaît évident que s'impose une relecture aux fins de la modification de l'accord technique relatif au soutien de la MINUSMA à la Force conjointe. Cette relecture devrait, comme recommandé par le Conseil des Ministres de la défense du G5 Sahel, permettre d'évaluer la possibilité d'élargir la portée de l'aide fournie par la MINUSMA.

La réponse sécuritaire apportée par la Force conjointe du G5 Sahel, pour être efficace dans la durée, doit s'inscrire dans une approche plus large prenant en compte les fondements structurels de l'insécurité et de l'instabilité actuelles dans la région du Sahel. En effet, la Côte d'Ivoire reste convaincue que les initiatives de sécurité au Sahel n'auront d'impacts significatifs et durables que si la lutte contre la pauvreté et les effets du changement climatique, l'amélioration de la gouvernance et de l'accès aux services sociaux de base, ainsi que les opportunités économiques restent au cœur de nos priorités.

Mon pays se réjouit à cet égard de l'adoption par les États membres du G5 Sahel d'un programme d'investissements prioritaires devant permettre le financement de 40 projets structurants. Il souhaite qu'à cette fin, les promesses de financement enregistrées à la conférence des donateurs de Nouakchott, tenue le 6 décembre 2018, se concrétisent au plus vite en vue d'apporter aux populations de la région les dividendes d'un développement économique inclusif. Il convient toutefois de veiller à la complémentarité et à la cohérence entre le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel et les autres initiatives de développement, notamment celles de l'Alliance pour le Sahel, afin d'éviter les déperditions de ressources.

La Côte d'Ivoire partage le constat du Secrétaire général d'une détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel, avec un effet de contagion possible des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Prenant la pleine mesure de la menace, ces pays ont convenu de renforcer leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée dans le cadre de l'initiative d'Accra. La Côte d'Ivoire estime que, dans le cadre d'une approche préventive, l'initiative d'Accra mérite d'être soutenue et mise en synergie avec les actions du G5 Sahel par le biais de passerelles de coopération dans les domaines militaire et du renseignement.

Les réseaux criminels transfrontaliers et les groupes armés terroristes constituent assurément des

menaces constantes à la paix, à la stabilité et au développement dans l'espace sahélien et dans toute l'Afrique de l'Ouest. Aussi, face à l'hydre du terrorisme, notre détermination à préserver les valeurs humanistes que sont la paix, la fraternité, la solidarité et la tolérance, fondements de nos sociétés, doit être forte. Notre soutien au G5 Sahel doit l'être tout autant.

L'éradication du terrorisme est sans aucun doute une œuvre commune de longue haleine qui exigera patience et constance dans nos efforts. Elle nécessitera également le maintien, voire le renforcement, par l'ONU et tous les partenaires au développement de l'élan de soutien et de solidarité avec les États membres du G5 Sahel.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Keita, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, M. Barry; le Haut-Représentant de l'Union africaine, M. Buyoya, le Représentant spécial de l'Union européenne, M. Losada Fernández; et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Fedotov, de leurs exposés respectifs. Je félicite le Ministre des affaires étrangères Barry d'avoir fait le déplacement jusqu'à New York pour présenter un exposé au Conseil de sécurité.

Actuellement, la situation dans la région du Sahel est globalement stable en dépit de multiples problèmes. Pour réaliser la stabilité et le développement au Sahel, la communauté internationale doit adopter une approche intégrée et se mettre au travail dans de nombreux domaines, de la politique à la sécurité et au développement. Il faut continuer d'appuyer les pays de la région, y compris le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), pour leur permettre de régler les problèmes de sécurité régionaux de manière indépendante. Je tiens à mettre en relief les domaines prioritaires suivants.

Premièrement, il importe de promouvoir le règlement politique des questions régionales sensibles. En vue de rétablir la paix et la stabilité au Sahel, il est impératif de faire avancer les processus de paix dans les pays concernés. Les méthodes militaires à elles seules ne régleront pas les problèmes de sécurité régionaux. Il est essentiel de continuer à aider les diverses parties maliennes à instaurer un dialogue et des consultations sans exclusive et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il est impératif de lutter contre les problèmes à l'extérieur de la région, notamment la crise libyenne, pour atténuer leurs incidences néfastes sur le Sahel.

Deuxièmement, il importe de renforcer l'appui à la Force conjointe du G5 Sahel. Les pays qui participent à la Force conjointe du G5 Sahel doivent surmonter de nombreuses difficultés, notamment la détérioration des conditions de sécurité, le manque de capacités opérationnelles et les pénuries de matériel, d'autant plus que la Force a repris ses opérations en début d'année, ce qui montre que les pays de la région sont déterminés à intensifier le développement de la Force conjointe. La communauté internationale doit fournir un appui continu à la Force conjointe. Conformément aux accords pertinents, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali doit continuer de fournir des services d'appui à la Force conjointe.

Troisièmement, il est essentiel de faire le bilan du développement économique et social et de lutter contre les causes profondes des conflits. Le Sahel est confronté à de nombreux problèmes, de la pauvreté au chômage et à la détérioration de l'environnement. La communauté internationale doit aider les pays du Sahel à relever les défis du développement et à concrétiser leur potentiel. Il faut les aider à formuler un programme d'investissements prioritaires, aider le Secrétaire général Guterres à mettre en œuvre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et son plan d'appui, et aider le Sahel à réaliser le développement durable.

Quatrièmement, nous devons accorder de l'importance au rôle des mécanismes nationaux, aider les pays africains à trouver des solutions africaines aux problèmes africains, encourager le G5 Sahel, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autres organisations régionales et sous-régionales à prendre la tête des efforts visant à régler les problèmes du Sahel, et aider le Secrétariat permanent du G5 Sahel à renforcer les capacités pour garantir la capacité de coordination qui permettra à la communauté internationale de venir en aide à la Force conjointe dans les plus brefs délais.

La Chine aide le G5 Sahel à assumer ses responsabilités en matière de sécurité pour faire face aux problèmes de sécurité régionale et elle appuie les efforts que déploie l'ONU pour fournir l'appui financier nécessaire à la Force conjointe. La Chine s'emploie à mettre en œuvre les mesures de paix et de sécurité entre la Chine et l'Afrique annoncées par le Président chinois Xi Jinping lors du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine. Sur le montant total de l'aide à l'Union africaine, 300 millions de yuans ont été décaissés afin de soutenir les mesures antiterroristes

au Sahel et le développement de la Force conjointe. En outre, un montant supplémentaire de 1,5 million de dollars en espèces sera fourni au Secrétariat permanent du G5 Sahel. Ces mesures démontrent clairement l'appui résolu de la Chine à la paix et à la sécurité en Afrique et joueront un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité tant au Sahel que dans l'ensemble du continent.

La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour apporter sa pierre à l'édifice et aider le Sahel et le continent africain à parvenir à la stabilité et à la prospérité.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les personnes qui ont fait des exposés aujourd'hui et souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, M. Alpha Barry.

Les six derniers mois au Sahel ont été préoccupants. La situation en matière de sécurité continue de se détériorer. Des éléments radicaux alimentent la violence intercommunautaire qui atteint des proportions sans précédent. Le massacre d'Ogossagou laisse entrevoir le risque de violences intercommunautaires généralisées dans toute la région. Entre-temps, les groupes terroristes et les organisations criminelles continuent de prospérer, franchissant les frontières et attaquant les communautés civiles et les forces de sécurité gouvernementales et internationales.

Cette insécurité touche toute l'Afrique de l'Ouest. Le sauvetage héroïque de quatre civils enlevés la semaine dernière, au cours duquel deux soldats français ont perdu la vie, nous rappelle à tous le danger. Les États-Unis rendent hommage aux deux soldats français tombés au combat et à leurs familles pour leur perte et leur immense sacrifice.

Les forces internationales et les forces de maintien de la paix ne résoudront pas à elles seules la crise sécuritaire dans la région. C'est pourquoi il est essentiel d'œuvrer à la réalisation de l'objectif à long terme, à savoir la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Les États-Unis en sont conscients et se sont engagés à ce jour à hauteur de quelque 111 millions de dollars alloués aux États du G5 Sahel afin de combler les lacunes en matière de capacités par le biais d'un appui en matériel, en formation et en conseils.

Nous sommes encouragés par la reprise des opérations de la Force conjointe et rendons hommage aux

États Membres pour les sacrifices qu'ils ont consentis afin de ramener la stabilité dans la région. Nous appelons la Force conjointe et les États Membres à continuer de prendre les mesures nécessaires pour devenir pleinement opérationnels, notamment en se conformant au cadre de contrôle du respect du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire afin de prévenir les violations et les atteintes à ces droits, d'enquêter sur les violations, d'y répondre et de les dénoncer publiquement.

Les États-Unis continuent de penser que l'assistance bilatérale demeure le meilleur moyen d'appuyer la Force et sont déçus que d'autres membres du Conseil et au-delà continuent de demander une autorisation au titre du Chapitre VII ainsi que le financement de la Force conjointe par l'ONU. Comme je l'ai noté dans mes remarques de novembre dernier (voir S/PV.8402) et comme les États-Unis l'ont déclaré à maintes reprises, l'autorisation au titre du Chapitre VII n'est pas nécessaire pour accomplir la mission de la Force conjointe, étant donné que les États du G5 Sahel ont déjà des accords en place pour mener des opérations militaires dans leurs territoires respectifs.

Nous notons avec regret que, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son récent rapport (S/2019/371), la Force conjointe du G5 Sahel au Mali n'utilise pas suffisamment l'accord technique conclu avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'Union européenne. Nous appelons la Force conjointe, le Gouvernement malien et les partenaires à trouver les moyens d'aider la Force à mieux tirer parti de cette possibilité. Certains de nos intervenants et collègues du Conseil ont exprimé le souhait d'examiner les moyens de fournir un appui remboursable à la Force conjointe en dehors du Mali. J'exhorte nos collègues à se rappeler que, dans sa résolution 2391 (2017), le Conseil de sécurité encourageait le Conseil de sécurité à voir dans l'accord technique une mesure temporaire, le but étant qu'à terme la Force conjointe devienne pleinement auto-suffisante. En outre, le Conseil soulignait qu'il ne devait y avoir aucun ajustement de l'appui facilité par la MINUSMA au travers de l'accord technique si ses propres opérations devaient en pâtir ou son personnel s'en trouver indûment exposé à quelque risque. Les États-Unis estiment que la communauté internationale doit axer son appui collectif sur la Force conjointe du G5 Sahel, en tant que réponse menée par l'Afrique et prise en mains par l'Afrique à l'instabilité régionale.

La situation sécuritaire catastrophique exige que la communauté internationale concentre ses efforts collectifs au Sahel d'une manière intelligente, délibérée et concertée. Comme d'autres l'ont fait remarquer, la région et ses partenaires doivent, pour ce faire, continuer de s'attaquer non seulement aux problèmes de sécurité, mais aussi aux causes profondes du conflit en coordonnant l'aide humanitaire, sanitaire, agricole, de gouvernance et de développement. Comme je l'ai déjà dit, grâce à une coordination efficace avec les acteurs de la sécurité et du développement dans la région et au rôle de chef de file joué par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour régler les différends régionaux et locaux, la sécurité peut être considérablement améliorée.

La pérennité de cette amélioration dépendra des progrès réalisés par les États du G5 Sahel pour parvenir à une gouvernance efficace, garantir un accès aux débouchés et assurer le respect des droits de l'homme, l'application du principe de responsabilité et l'inclusion. Il est également essentiel d'accroître le rôle des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés dans la prise de décisions. Ensemble, ces efforts conjugués peuvent aboutir à une paix et à une stabilité durables et libérer le potentiel de cette région vitale et de sa population.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, et le remercie de sa présence parmi nous. De ce siège et au nom de S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, qu'il me soit permis de transmettre à S. E. M. Roth Marc Christian Kaboré, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), nos meilleurs vœux de succès dans le cadre des efforts menés pour lutter contre le terrorisme et ses conséquences dans la région sahélo-saharienne. Nous remercions à nouveau de leurs exposés circonstanciés et édifiants M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, S. E. le Président Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Angel Losada Fernández et M. Yury Fedotov.

La région du Sahel est au cœur des préoccupations non seulement de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi de l'ensemble du continent et de la communauté internationale. Le climat d'insécurité et d'instabilité qui règne au Sahel est de plus en plus alarmant. Depuis plusieurs mois, les conflits intercommunautaires au

Burkina Faso et au Mali viennent s'ajouter aux problèmes de sécurité, humanitaires et de développement. La mobilité et la sophistication croissantes des groupes armés terroristes et des milices ethniques opérant dans la région ont entraîné, ces derniers mois, une augmentation du nombre de victimes.

Qu'il me soit permis ici de condamner fermement, au nom du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, les récents épisodes de violence intercommunautaire et les attaques asymétriques et coordonnées contre les forces armées, les forces de maintien de la paix des Nations Unies et la population civile sans défense, notamment au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Nous adressons toutes nos condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux gouvernements des pays touchés, tout particulièrement au Gouvernement nigérien pour les plus de 20 soldats morts hier dans un attentat terroriste et à la France pour les deux soldats tombés au champ d'honneur dans l'opération de sauvetage des otages enlevés par ces terroristes.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il ne doit y avoir aucun sentiment d'impunité ni d'abandon de la part des États de la région. C'est pourquoi nous réaffirmons l'impérieuse nécessité pour les autorités nationales d'agir rapidement pour identifier et traduire en justice les responsables de ces actes dans toute la mesure permise par la loi, une fois qu'ils auront été identifiés et détenus. Cela permettrait de rassurer la population, de rétablir l'autorité et la légitimité des États et d'affaiblir le sentiment d'impunité qui favorise la violence.

Pour mettre fin aux conflits qui sévissent dans le Sahel, il est nécessaire d'apporter des réponses rapides à la crise tout en proposant une approche durable. En d'autres termes, nous devons concilier ce qui, à première vue, peut sembler inconciliable : les besoins les plus urgents et les plus durables.

En effet, les besoins urgents sont nombreux. Du fait de l'insécurité, 900 écoles, par exemple, ont dû fermer au Mali et au Burkina Faso voisin, ce sont 440 écoles qui n'ont pu rouvrir leurs portes, excluant 66 000 enfants du système éducatif pour l'année en cours. Toutefois, le G5 Sahel doit faire plus que lutter contre le terrorisme. S'il est vrai que des investissements dans la sécurité sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Les pressions en matière de sécurité ont entraîné des coûts macroéconomiques et budgétaires importants pour chaque pays de la région et ont eu des effets négatifs sur les investissements sociaux.

Nous devons également être conscients que la logique militaire à elle seule ne permettra pas de régler la crise de sécurité au Sahel. Nous devons lancer une réflexion sur la militarisation excessive dans cette région où sont présentes presque toutes les armées du monde. C'est aussi un élément qui attire les groupes extrémistes et terroristes de toutes sortes, ce qui fait que les États du Sahel continuent de se laisser entraîner dans un cercle vicieux d'augmentation exponentielle des dépenses militaires pour assurer leur survie. Ce cercle vicieux n'est pas tenable et se poursuit aux dépens des investissements nécessaires pour développer la région et donner de l'espoir aux jeunes.

De nombreux rapports indiquent que les groupes armés recrutent soit parmi ces jeunes désemparés et sans emploi, soit au sein des communautés paysannes qui se sentent négligées par les autorités publiques. Par conséquent, il importe que les États prennent conscience de l'inquiétude de ces millions de citoyens et adoptent des mesures politiques concrètes et durables. À cet égard, la mise en œuvre des projets de l'Alliance pour le Sahel et du Programme d'investissements prioritaires doit rester une priorité pour les États du G5 Sahel, avec l'appui des donateurs et partenaires internationaux.

Parallèlement à ces efforts, la reconquête du territoire national doit également être une priorité au Mali, où l'extrémisme s'est répandu. Dans ce pays, les différentes communautés ont toujours vécu dans la paix et l'harmonie. Les conflits et les tensions étaient gérés par le dialogue. L'État doit rétablir cette tradition et cette culture du dialogue, rétablir la confiance et promouvoir la réconciliation et la cohésion des communautés par la coexistence, dans le contexte de processus endogènes. Pour ce faire, il faudra intensifier les efforts de sensibilisation concernant l'importance que revêt la paix pour le développement et la promotion de valeurs positives, ainsi que le règlement des différends fonciers et l'administration de la justice.

Il convient de saluer la coopération étroite du G5 Sahel avec des partenaires tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et INTERPOL. Il ne fait aucun doute que les missions d'évaluation conjointes menées entre juillet et octobre 2018 par le Secrétariat permanent et l'UNODC permettront de créer un cadre juridique pour la mise en place de la composante Police afin que la Force conjointe puisse s'acquitter efficacement de sa mission de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, grâce à un suivi judiciaire en toute transparence. Nous saluons

en outre le partenariat stratégique avec INTERPOL, qui est essentiel pour l'échange d'informations et l'utilisation de sa base de données dans le cadre des enquêtes de la Force conjointe.

Par ailleurs, la République de Guinée équatoriale se félicite du communiqué final de la cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État du G5 Sahel, dans lequel ils ont réaffirmé leur volonté de mobiliser davantage de ressources nationales en vue de la pleine opérationnalisation de la Force conjointe. Conformément au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 9 avril, nous soulignons la nécessité pour le Conseil de sécurité d'étendre le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au-delà du territoire malien, à toutes les composantes de la Force conjointe du G5 Sahel, dans le cadre d'une approche globale de son action. C'est une question qu'on ne pourra certainement pas éluder durant les négociations à venir sur la prorogation du mandat de la MINUSMA le mois prochain.

Considérant que la situation au Sahel constitue une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales, la République de Guinée équatoriale exprime son appui aux appels lancés par les dirigeants de la région pour que le mandat de la Force conjointe soit placé sous le Chapitre VII, afin de conférer à cette initiative importante le surcroît de légitimité politique supplémentaire qu'elle mérite, compte tenu également de la situation critique que connaît cette région. En outre, à moins que des mesures rapides et décisives ne soient prises, cette situation critique pourrait s'étendre aux pays côtiers de la région tels que la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Ghana. Nous estimons, comme l'a souligné le Ministre Barry, qu'il convient de créer une coalition internationale, comme ce fut le cas en Iraq, en Afghanistan et en Libye, mais cette fois avec le concours de l'Union africaine, afin de contenir cette gangrène d'insécurité. Faute de quoi, elle risque de s'étendre au-delà de l'Afrique de l'Ouest.

Pour terminer, je voudrais souligner que même si la mise en œuvre de tous ces aspects que nous avons mis en exergue ne nous rendra pas les milliers de vies humaines perdues, ces efforts peuvent néanmoins permettre de créer les conditions d'un optimisme et d'un nouvel espoir de coexistence pacifique, de l'acceptation de l'harmonie intercommunautaire, du retour de la pleine autorité des États pour qu'ils puissent assumer leurs prérogatives constitutionnelles et légitimes

en matière de protection des personnes et des biens, et de l'existence d'États unis et indivisibles. Je voudrais conclure en félicitant tous les États du G5 Sahel pour les efforts considérables qu'ils déploient en vue de la pleine opérationnalisation de la Force conjointe.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les intervenants d'aujourd'hui – en particulier S. E. M. Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso – qui nous ont permis de replacer la situation au Sahel dans son contexte. Dans le même temps, nous saluons les progrès accomplis en ce qui concerne l'entrée en service de la Force conjointe.

Compte tenu des informations fournies par les intervenants sur la situation en matière de sécurité, ainsi que du fait qu'il a fallu créer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour faire face aux conflits communs dans la région, le Conseil de sécurité est appelé à aider ces pays africains qui unissent leurs forces au niveau régional ou sous-régional pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin de rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel. Nous sommes préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans la région, comme en témoignent l'escalade actuelle de la violence – qui prend principalement pour cible des civils – ainsi que les niveaux sans précédent de violences intercommunautaires, situation qui est aggravée par la prolifération des armes légères et de petit calibre.

À cet égard, nous encourageons les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour lutter contre ce fléau en renforçant les mesures de contrôle, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Par ailleurs, nous encourageons les États qui fabriquent et importent des armes, des munitions et du matériel connexe à renforcer les modalités de transfert et les mécanismes de contrôle afin d'éviter que ces armes n'aient pour destination finale des zones de conflit, ce qui permettra de sauver des vies.

L'insécurité qui règne au Sahel a entraîné une détérioration de la situation humanitaire dans toute la région, ainsi que le déplacement interne d'importants groupes de population. Cela a provoqué une crise alimentaire qui fait qu'il faut traiter quelque 274 000 enfants pour malnutrition aiguë sévère, soit une augmentation de plus de 60 % par rapport aux estimations initiales. Rien qu'au Mali et au Burkina Faso, plus de 5 millions de personnes

ont besoin d'aide humanitaire. Plus de la moitié d'entre elles sont des enfants, qui, outre leurs besoins alimentaires, sont voués à l'infortune parce qu'ils n'ont pas accès à l'éducation. En raison de la fermeture des écoles, ils ne disposent pas des outils nécessaires pour développer leurs capacités ou se préparer à être des agents de changement dans la société.

La République dominicaine, pays fermement convaincu que les jeunes ont le pouvoir de transformer les sociétés, appuie les recommandations formulées dans le quatrième rapport du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant la mise en œuvre de la feuille de route; et nous tenons donc à réaffirmer qu'investir dans les jeunes du Sahel et collaborer avec eux est un moyen susceptible de faire en sorte qu'ils parviennent à exprimer tout leur potentiel, de remédier au chômage élevé des jeunes et de contribuer à la paix et la sécurité dans la région.

En ce qui concerne le rôle des femmes, nous voyons comment les droits des femmes au Sahel sont systématiquement foulés aux pieds par les groupes terroristes, ce à quoi il faut ajouter leur pénible survie sur fond de pauvreté, de conflit armé, d'extrémisme violent, de discrimination fondée sur le genre et de violences sexuelles. Tout cela est inacceptable. Par conséquent, bien que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dont nous disposons ait été recalibrée, il importe de faire davantage correspondre cet instrument au Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel pour la période 2018-2022, au plan d'action 2017-2020 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à la feuille de route consacrée à l'exécution des activités de la Plateforme des femmes du Sahel. À cet égard, nous prenons acte des mesures de formation et d'entraînement du personnel de la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi que de la signature d'une nouvelle procédure opérationnelle applicable à toutes les personnes arrêtées et détenues par la Force conjointe, qui prévoit une prise en charge concrète et différenciée pour les femmes et les enfants, aux fins de protéger les populations civiles prises au piège de la violence. Nous accueillons favorablement l'appui de la communauté internationale dans ce sens.

Par ailleurs, face aux menaces persistantes résultant des effets des changements climatiques, il est crucial de continuer à renforcer les mécanismes de collaboration de la Force avec d'autres initiatives régionales et sous-régionales visant à promouvoir le développement

durable dans la région. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés pour renforcer la lutte contre les changements climatiques, en accord avec la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

Nous devons continuer à étoffer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, telle que redéfinie, et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, et accélérer l'établissement du fonds d'affectation spéciale du G5 Sahel, ce qui aidera la Force conjointe à surmonter les nombreuses difficultés auxquelles elle fait face en termes d'équipement, de formation et d'infrastructures, entre autres. Cela permettra d'améliorer ses activités en matière de lutte contre le terrorisme, l'immigration clandestine, la traite des êtres humains et d'autres formes de criminalité transfrontalière. En outre, ce financement contribuerait à garantir des fonds prévisibles et des décaissements en temps voulu pour l'exécution des mandats.

Nous félicitons l'Union européenne, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, l'opération Barkhane et les Forces armées maliennes à l'occasion de la création de l'Instance de coordination du Mali, destinée à favoriser l'échange d'informations et la coordination entre les différentes forces militaires et de sécurité présentes dans ce pays. Nous rendons également hommage à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'assistance qu'il apporte aux pays du G5 Sahel afin d'améliorer leur combat contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Nous demandons instamment que les contributions annoncées en faveur de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique continuent d'être honorées, afin de réunir les ressources nécessaires à la stabilisation de la région.

Pour terminer, la République dominicaine convient avec le Secrétaire général que les initiatives en matière de sécurité qui, de toute évidence, sont nécessaires, ne régleront pas à elles seules tous les problèmes du Sahel. Pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontière au Sahel, nous devons non seulement assurer à la Force conjointe du G5 Sahel un financement nécessaire et prévisible pour renforcer ses capacités et son efficacité, ainsi que l'efficacité de ses opérations, mais nous devons également faire plus pour régler les problèmes sous-jacents qui alimentent le conflit, dans le but de générer les capacités qui contribuent au développement socioéconomique durable de la région du Sahel. À défaut, la région sahélienne restera dans une spirale

d'instabilité et les contingents étrangers devront vraisemblablement rester sur place plus longtemps qu'on ne peut l'imaginer aujourd'hui. D'après les statistiques, différentes factions de groupes armés élargissent leur rayon d'action au Sahel et dans les pays voisins, ce qui fait déborder les violences au-delà des frontières et menace d'affaiblir les États et de fragmenter les populations. À l'instar du Secrétaire général, nous estimons qu'il faut faire davantage pour empêcher que les conditions de sécurité continuent de se détériorer. L'ONU et le Conseil de sécurité sont invités à rechercher des solutions conjointes nationales et régionales qui conduiront à la paix et à la sécurité dans la région, ce qui améliorera les conditions de vie et le respect des droits des populations du Sahel.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs exposés très éclairants et complets. Je souhaite tout particulièrement une chaleureuse bienvenue à M. Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso.

L'Allemagne attache une grande importance à la paix et à la stabilité dans la région du Sahel. La Chancelière, M^{me} Angela Merkel, l'a souligné lorsqu'elle s'est rendue dans la région, il y a à peine deux semaines, pour le sommet du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) à Ouagadougou, où elle a rencontré les chefs d'État du G5 Sahel sur l'invitation du Président Kaboré. Au cours de sa visite, la Chancelière a très clairement indiqué que l'Allemagne appuyait le G5 Sahel, et sa Force conjointe en particulier, et que nous étions prêts à examiner les moyens d'accroître le soutien que le Conseil apporte à la Force conjointe du G5 Sahel. En raison des difficultés pressantes, nous comptons sur des progrès plus rapides en ce qui concerne l'opérationnalisation de la Force commune et l'intégration politique du G5 Sahel en tant qu'organisation régionale. Je voudrais me concentrer sur quatre points spécifiques à cet égard.

Premièrement, l'Allemagne est un partenaire solide du G5 Sahel et a contribué à ce jour à hauteur de 28 millions d'euros environ au soutien de la Force conjointe. La Force conjointe doit à présent accroître rapidement ses capacités opérationnelles, comme nous l'ont dit nombre des intervenants aujourd'hui. À cet égard, nous comptons sur une mobilisation plus forte de tous les pays du G5 Sahel. Nous appelons également tous les partenaires internationaux qui ont annoncé des contributions à renforcer la prévisibilité du financement de la Force conjointe.

Deuxièmement, l'Allemagne est certaine que la Force conjointe a le potentiel de devenir un acteur clef de l'instauration d'une plus grande sécurité au Sahel, mais nous n'en sommes pas encore là. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'une présence internationale de sécurité dans la région du Sahel est toujours nécessaire pour le moment. Cette présence inclut la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, bien entendu, laquelle doit être dotée des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

Troisièmement, l'Allemagne est fermement convaincue que la protection des droits de l'homme et l'édification de sociétés inclusives sont, de fait, des conditions indispensables d'une lutte efficace contre le terrorisme et l'extrémisme. L'injustice vécue joue souvent un rôle déterminant qui fait le lit de l'extrémisme. Dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, il ne saurait y avoir aucun compromis pour ce qui concerne le respect des droits de l'homme. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve le cadre de contrôle du respect des droits de l'homme de la Force conjointe et nous remercions le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de son travail assidu dans ce domaine.

Quatrièmement, l'Allemagne est tout aussi convaincue qu'une approche militaire de la lutte contre le terrorisme et l'insécurité ne pourra pas, si elle est appliquée seule, être couronnée de succès. La sécurité humaine doit être renforcée par un déploiement de capacités de police civile qui resteraient engagées même lorsque les menaces terroristes graves auront disparu. C'est pourquoi nous appuyons fermement la coopération policière et la formation des forces de police dans le contexte de la Force conjointe du G5 Sahel.

Si nous examinons de façon plus stratégique, plus générale et plus globale les défis auxquels nous sommes confrontés, nous constaterons que ce qu'il nous faut, c'est une approche commune englobant différents domaines, en particulier la sécurité, la consolidation de la paix et le développement. Cela sous-tend aussi l'appui bilatéral et régional de l'Allemagne aux pays du Sahel. Au total, l'Allemagne a fourni au moins 1,7 milliard d'euros d'aide aux pays du Sahel pour la période allant de 2017 à 2020, et 1 milliard d'euros au titre de la coopération au service du développement. Durant la visite qu'elle a effectuée dernièrement dans la région, la Chancelière Merkel a annoncé que l'Allemagne dégagera 60 millions d'euros supplémentaires pour le développement régional. Durant sa visite dans la région, notre Ministre des

affaires étrangères, M. Heiko Maas, a annoncé que l'Allemagne fournira 46 millions d'euros pour la sécurité et la stabilisation du Burkina Faso et sa région frontalière. En tout, l'aide de l'Allemagne au G5 Sahel en termes de prévention des crises civiles, de sécurité et de stabilisation, s'élève à plus de 145 millions d'euros depuis 2016.

Puisque le Ministre burkinabé des affaires étrangères et de la coopération nous fait l'honneur d'être avec nous ici aujourd'hui, je voudrais aussi parler brièvement de la situation dans son pays. Le Burkina Faso est un partenaire crucialement important pour la stabilisation de la région du Sahel. C'est pourquoi nous suivons avec une vive préoccupation la détérioration de la situation en matière de sécurité dans ce pays. Il y a eu au cours de l'année écoulée une augmentation notable du nombre d'attaques terroristes dans de vastes parties du pays, et les informations faisant état de récentes attaques dans le nord et l'est, ainsi que le risque imminent d'une propagation des activités terroristes dans le sud, ne font que souligner la précarité de la situation. Nous sommes particulièrement alarmés par la hausse spectaculaire des violations des droits de l'homme et l'accroissement du nombre de victimes civiles, et nos pensées vont à toutes les victimes des attaques terroristes, en particulier aux soldats qui ont fait le sacrifice suprême en luttant contre le terrorisme. À cet égard, je voudrais aussi exprimer mes condoléances pour les membres des forces françaises qui ont perdu la vie dans le contexte d'une libération d'otages. L'Allemagne honore leur sacrifice. Ceux qui luttent contre le terrorisme sont un facteur important dans notre stratégie d'ensemble, et nous bénéficions tous des efforts qu'ils déploient pour accroître la sécurité et la stabilité dans la région et au-delà.

La prolifération des réseaux terroristes et de la criminalité organisée au Sahel, du fait de régions frontalières largement non contrôlées, met en exergue le fait que nous sommes face à des défis régionaux plutôt que nationaux. C'est pourquoi nous encourageons notre ami et partenaire, le Gouvernement burkinabé, à redoubler d'efforts pour établir des partenariats régionaux et internationaux visant à contrer ces événements. Nous devons le faire ensemble. Au cours de leur visite en mars, conduite conjointement par la France, la Côte d'Ivoire et l'Allemagne, les membres du Conseil ont reçu des informations de première main sur les problèmes de sécurité, et nous voudrions encore une fois remercier le Gouvernement burkinabé de son appui généreux à la mission du Conseil de sécurité. Je crois que l'un des enseignements les plus importants tirés de cette visite était qu'il importe d'œuvrer de concert pour éviter que

la situation se détériore encore davantage. Nous nous félicitons que le Secrétariat de l'ONU ait fait part de sa volonté de passer à la vitesse supérieure et d'adapter le Bureau de pays aux nouveaux défis. Nous encourageons l'ONU à faire des progrès à cet égard et à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Enfin, pour terminer, je voudrais dire un mot sur la réunion de la Commission de consolidation de la paix qui doit se tenir cet après-midi. Nous croyons que c'est une occasion importante pour mobiliser et coordonner l'appui international à la lumière des défis colossaux auxquels est confronté le Burkina Faso. Nous félicitons le Gouvernement burkinabé de cette initiative opportune, et nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un premier pas fait dans le cadre d'un partenariat fructueux et à plus long terme qui débouchera sur des résultats rapides pour la population du pays.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la présence de M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, à la séance d'aujourd'hui, et nous remercions M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, et les autres intervenants des informations qu'ils nous ont fournies.

Nous sommes d'accord avec les vues alarmantes exprimées aujourd'hui concernant la situation au Sahel. Les menaces à la sécurité dans cette partie de l'Afrique ont atteint aujourd'hui un niveau sans précédent. La zone géographique de l'activité terroriste est en train de s'étendre, et l'idéologie extrémiste ne cesse de gagner de nouveaux adeptes. Nous sommes très préoccupés par les attaques visant les sanctuaires religieux et par les autres agressions commises par les extrémistes et les terroristes. Les causes profondes de ces problèmes sont bien connues, et M. Barry vient juste d'en parler. Au Sahel, nous sommes en train de cueillir les fruits de l'effondrement de l'État libyen, héritage d'une intervention étrangère grossière. Nous pensons que si la situation dans ce pays n'est pas normalisée - et les nombreuses personnes rencontrées lors de la récente mission du Conseil de sécurité au Mali et au Burkina Faso l'ont dit -, il sera impossible, concrètement, de stabiliser la région de façon sûre.

Nous nous félicitons de l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de créer une Force conjointe pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Il semble qu'elle est devenue en un temps relativement court un élément important de la sécurité

régionale. Nous sommes ravis d'apprendre que la Force conjointe a repris ses activités en janvier 2019 dans tous ses domaines de responsabilité et qu'elle a atteint 75 % de sa capacité opérationnelle. Bien entendu, il reste de nombreux problèmes non résolus. L'attaque terroriste de l'année dernière contre son quartier général a dévoilé ses faiblesses. Nous croyons comprendre que des conclusions pertinentes ont été tirées et un travail a été fait pour corriger les erreurs. Bien entendu, pour que la Force conjointe du G5 Sahel puisse être pleinement opérationnelle, il faut lui assurer un financement stable et prévisible. Nous constatons que les financements promis arrivent progressivement dans la région. Toutefois, bon nombre de ceux qui ont annoncé des contributions ne les ont pas versées en temps voulu. Nous sommes disposés, en principe, à envisager la possibilité de financer la Force conjointe à partir du budget ordinaire de l'ONU.

Il est à notre sens très important que les Africains et la communauté internationale déploient des efforts coordonnés supplémentaires pour lutter contre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne. Il est impossible, à l'évidence, d'éradiquer ce fléau uniquement par des moyens militaires, et nous partageons aussi les préoccupations de nos amis équato-guinéens quant à la militarisation excessive de la région. Il est essentiel de commencer à lutter efficacement contre l'expansion de l'idéologie extrémiste, à s'attaquer aux graves problèmes socioéconomiques, à renforcer les institutions de l'État, et à veiller au respect des droits de l'homme.

La Russie suit de près l'évolution de la situation dans la région. Nous fournissons déjà une assistance militaire technique appropriée à un certain nombre de pays ainsi qu'une formation au personnel militaire et policier. De manière générale, nous espérons que la Force conjointe du G5 Sahel deviendra dans un avenir très proche un outil efficace de rétablissement et de maintien de paix en Afrique de l'Ouest.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et des exposés détaillés et complets présentés par les orateurs invités. Nous saluons tout particulièrement la présence parmi nous ici aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, M. Alpha Barry.

Le Pérou suit avec préoccupation l'évolution de la situation humanitaire délicate et la détérioration des conditions de sécurité au Sahel, malgré l'action précieuse des pays qui composent la Force conjointe du

Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), comme nous l'avons constaté lors de notre récente visite au Mali et au Burkina Faso. En particulier, nous condamnons dans les termes les plus forts la poursuite des attaques terroristes et de la propagation de l'extrémisme violent. Le fait que cette crise touche d'autres États en dehors de la région, tels que le Bénin, le Togo et le Ghana, entre autres, est alarmant. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes des récents attentats, ainsi qu'aux pays affectés, comme la France qui a perdu deux courageux soldats. Dans ce contexte, nous voudrions souligner la nécessité de redoubler d'efforts dans trois domaines que nous estimons fondamentaux pour faire face à cette situation.

Premièrement, dans le domaine de la sécurité, la Force conjointe joue un rôle central dans la lutte contre le terrorisme, les groupes armés et la criminalité transnationale organisée. Nous nous félicitons que la Force conjointe ait repris ses activités au début de l'année, et que la majorité de sa composante militaire et de sa composante Police soit aujourd'hui déployée. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que la formation, le matériel et le renforcement des capacités demeurent insuffisants, ainsi que par les restrictions imposées à la coopération technique que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est appelée à fournir. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire et urgent que la Force conjointe dispose d'un financement prévisible, durable et souple afin qu'elle soit en mesure d'atteindre ses objectifs. Par ailleurs, nous soulignons qu'il importe que les pays du G5 Sahel restent attachés à la mise en place du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en vue de renforcer la confiance et l'appui de la communauté internationale.

Deuxièmement, dans le domaine du développement durable, la Force conjointe fait partie de la stratégie globale et multidimensionnelle visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit. Cela suppose donc de renforcer les capacités et les institutions nécessaires pour défendre les droits de l'homme, promouvoir l'état de droit, lutter contre les effets néfastes des changements climatiques et promouvoir une croissance économique soutenue, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ainsi, nous soulignons que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel sont les éléments centraux pour éliminer les obstacles structurels qui

conditionnent le développement, la paix et la sécurité dans cette région. Nous soulignons, dans ce contexte, qu'il importe de promouvoir l'autonomisation des femmes et la création de meilleures possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, ce qui a un impact direct sur la stabilité et le développement.

Troisièmement, dans le domaine de la coopération régionale et sous-régionale, nous nous félicitons du renforcement de la coopération régionale entre les membres du G5 Sahel et les pays voisins en matière d'échange d'informations et de lutte contre l'insécurité et la menace terroriste. Nous insistons également sur la coopération entre les différents bureaux de l'ONU, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Fonds pour la consolidation de la paix. L'UNOWAS offre notamment une approche régionale axée sur la prévention, grâce à sa coordination efficace avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et diverses organisations régionales et entités des Nations Unies.

En conclusion, nous nous félicitons des efforts déployés par le G5 Sahel, qui témoignent clairement du potentiel des pays africains et de leur engagement en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. Le Pérou continuera d'appuyer ces efforts dans tous les domaines dans le but ultime de consolider une paix durable dans cette région.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres délégations pour exprimer nos plus sincères condoléances aux peuples burkinabé et français, et aux familles des victimes de l'attentat perpétré contre une église à Dablo, ainsi qu'aux familles des deux soldats français morts au combat.

Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Alpha Barry, Président en exercice de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Sa présence aujourd'hui au Conseil témoigne de l'importance considérable qu'il attache à la coopération avec la Force conjointe du G5 Sahel. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter tous les pays membres de la Force conjointe – le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger – pour leur excellente coopération régionale, qui devrait servir d'exemple aux autres régions du monde.

Comme l'ont déjà indiqué un certain nombre de délégations et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Bintou Keita, le Sahel est confronté à des défis très divers, allant des changements climatiques aux migrations irrégulières en passant par le trafic d'armes et de drogue, l'extrémisme violent et le terrorisme. Tous ces défis revêtent un caractère transnational et transfrontière, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être véritablement relevés que dans le cadre de la coopération internationale et régionale. C'est pourquoi la coopération et la coordination entre pays voisins et au sein des organisations régionales, en particulier les organisations régionales et sous-régionales africaines, sont cruciales pour accomplir des progrès tangibles et durables dans le règlement des conflits et la stabilisation. À cet égard, la Force conjointe du G5 Sahel reste un élément essentiel d'un ensemble de dispositifs de sécurité régionaux et internationaux visant à relever les défis transfrontaliers dans la région du Sahel.

Il va sans dire que la Pologne appuie pleinement le mandat de la Force conjointe, et qu'elle espère qu'avec l'aide nécessaire de la communauté internationale, la Force conjointe sera bientôt pleinement opérationnelle. Pour reprendre les termes de M. Barry, la Force conjointe du G5 Sahel ne peut se battre seule. Elle a besoin de l'aide continue du Conseil de sécurité, des organisations régionales et sous-régionales et de l'Union européenne, comme M. Buyoya l'a souligné. L'Union européenne et la Pologne, en tant que membre de l'Union européenne, sont prêtes à soutenir la Force conjointe et à continuer de l'appuyer dans ses efforts pour relever les différents défis auxquels elle est confrontée.

Nous félicitons également l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour son appui à la mise en place de la composante Police de la Force conjointe, et remercions M. Fedotov pour son exposé éclairant. Le rétablissement de la justice jouera un rôle fondamental pour assurer la paix et la stabilité dans la région du Sahel, et son efficacité aura un impact sur la capacité de la Force conjointe de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

En outre, nous nous félicitons de la volonté continue du G5 Sahel d'établir un cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme. Comme nombre de délégations, M^{me} Keita et M. Delattre l'ont souligné, le respect des droits de l'homme est essentiel pour gagner la confiance des communautés locales, laquelle est, à son tour, indispensable pour renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste menée par la Force

conjointe du G5 Sahel. C'est pourquoi il est si important que la Force conjointe du G5 Sahel continue de coopérer, en particulier avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Il est extrêmement important d'axer les objectifs prioritaires de formation sur la protection des civils – qui est une des priorités de la Pologne en tant que membre du Conseil de sécurité – afin de prévenir les violations des droits de l'homme que commettent les membres des composantes militaires et policières lorsqu'ils mènent des opérations de lutte contre le terrorisme.

Une paix, une sécurité et une prospérité durables ne pourront être réalisées dans la région du Sahel en l'absence de réformes d'envergure. Le sous-développement, la pauvreté, l'exclusion, la mauvaise gouvernance, le manque d'accès aux services de base et aux perspectives économiques ainsi que les effets des changements climatiques dans la région sont autant de problèmes qu'il faut aborder conformément à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et au Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

Il importe donc de se pencher sur la question de savoir comment la communauté internationale peut continuer d'appuyer le G5 Sahel et la Force conjointe, sur la base de la coopération bilatérale et multilatérale, pour renforcer non seulement leurs capacités opérationnelles, mais également leurs initiatives de développement. Si nous voulons garantir une paix, une stabilité et une prospérité durables, nous devons nous pencher simultanément sur les trois piliers : paix et sécurité; développement, comme l'ont déjà mentionné certains orateurs; et le pilier des droits de l'homme. Il importe à cet effet de mettre en place une approche créative axée sur des contributions financières ou matérielles, ainsi que sur la coopération politique et diplomatique. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la mise en œuvre accélérée du Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel et l'accent mis, dans le contexte des interventions de développement, sur les endroits où vivent les communautés les plus vulnérables.

Actuellement, la Pologne appuie la Force conjointe du G5 Sahel par le biais de l'Union européenne et au niveau bilatéral. Nous fournissons un appui matériel significatif au contingent tchadien déployé au sein de la Force. Nous devons envisager de fournir un appui au G5 Sahel et à la Force conjointe en adoptant une perspective plus vaste. C'est avant tout un investissement à long terme dans la sécurité régionale, qui est essentielle

à l'instauration d'une paix, d'une sécurité et d'une prospérité durables dans la région du Sahel.

Enfin, nous félicitons M. Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, ainsi que le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui n'épargnent aucun effort pour veiller à ce que la Mission se tienne prête à venir en aide à la Force conjointe, conformément à la résolution 2391 (2017) et à l'accord technique.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Burkina Faso, d'avoir pris le temps de présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom de la présidence du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Je remercie également la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M^{me} Bintou Keita; le Haut-Représentant de l'Union africaine (UA) pour le Mali et le Sahel, M. Pierre Buyoya; le Représentant spécial de l'Union européenne (UE) pour le Sahel, M. Angel Losada Fernández; et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yury Fedotov, de leurs exposés détaillés.

L'Afrique du Sud prend note du récent rapport du Secrétaire général (voir S/2019/371) sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel, et elle est profondément préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire et en matière de sécurité dans la région du Sahel, en particulier les attaques terroristes persistantes dans le nord et le centre du Mali et au Burkina Faso, ainsi que dans les régions frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, et la violence intercommunautaire croissante, qui a fait de nombreuses victimes. Nous sommes également préoccupés par les conséquences que cela pourrait avoir dans toute la région ouest-africaine.

Ma délégation saisit cette occasion pour présenter ses condoléances aux familles des victimes des violentes attaques commises au Sahel, en particulier celles qui se sont produites à Ouagassou, au Mali, à Arbinda, et récemment à Dablo, au Burkina Faso. Nous présentons également nos condoléances pour les deux soldats qui ont sacrifié leur vie afin que leurs concitoyens puissent rentrer et vivre en paix dans leur patrie. Nous espérons que les auteurs de ces crimes odieux seront amenés à rendre des comptes. Nous saluons la volonté exprimée par les pays du G5 Sahel de créer un dispositif de contrôle du respect des droits de l'homme. Cela marque une avancée importante en vue de traduire les agresseurs en

justice et de rétablir la confiance des populations dans les systèmes judiciaires de leurs pays respectifs.

Nous sommes encouragés par les efforts concertés des pays du Sahel et leur détermination à poursuivre l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel pour combattre le terrorisme, la criminalité et les trafics transfrontières organisés afin de créer des conditions propices à la paix et au développement. De même, nous saluons la reprise des opérations de la Force conjointe du G5 Sahel au début de cette année dans le but de régler les problèmes de sécurité qui s'abattent sur la région. L'Afrique du Sud reconnaît le rôle fondamental et les sacrifices de la Force conjointe du G5 Sahel approuvée par l'UA et de ses États membres. À cet égard, nous prions le Conseil de sécurité de n'épargner aucun effort pour appuyer les initiatives entreprises par les pays du Sahel.

Nous nous réjouissons du partenariat unique entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Force conjointe du G5 Sahel en vue de rétablir la paix et la stabilité au Mali et dans toute la région du Sahel. Comme l'a reconnu le Conseil, ce partenariat constitue un modèle positif de coopération entre une opération de maintien de la paix des Nations Unies et une opération de paix régionale en Afrique. En conséquence, aucun effort ne doit être épargné par le Conseil et la communauté internationale pour régler les problèmes auxquels est confrontée la Force conjointe du G5 Sahel et pour que celle-ci fonctionne à plein régime et soit en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat.

Nous réitérons donc notre appui à la recommandation adressée à plusieurs reprises au Conseil par le Secrétaire général concernant la création d'un bureau d'appui des Nations Unies pour la Force conjointe du G5 Sahel, financé au moyen de contributions et indépendant de la MINUSMA. Nous estimons que cela permettra de financer de manière prévisible et durable l'appui à la Force conjointe, la planification à long terme et la consolidation de cette initiative importante. Cela permettra à la Force de se doter des capacités nécessaires et de disposer d'une base logistique et opérationnelle essentielle, ce qui contribuera à l'opérationnalisation pleine et effective de la Force conjointe du G5 Sahel.

Nous estimons également que pour que la Force conjointe fonctionne de façon optimale, les besoins logistiques doivent être satisfaits. À cet égard, l'Afrique du Sud appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil envisage d'autoriser

la MINUSMA à fournir des articles consommables aux bataillons qui opèrent dans le cadre de la Force conjointe, à condition que la Force conjointe ou les autres partenaires assument la responsabilité de garantir l'acheminement de l'appui dans leurs zones d'opérations respectives.

En solidarité avec le Ministre Barry et le peuple burkinabé, l'Afrique du Sud se félicite également de l'intention de renforcer le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et d'accroître l'aide humanitaire, le financement et les programmes dans tout le Burkina Faso. Le Conseil de sécurité doit également envisager d'autres possibilités de renforcer les partenariats ainsi que le rôle joué par l'Union africaine au moment de débattre d'opérations de paix dirigées par l'Afrique. Ce processus doit être mené de façon concertée afin que les partenariats se complètent l'un l'autre pour appuyer la Force conjointe du G5 Sahel.

L'Afrique du Sud reconnaît le lien qui existe entre sécurité, paix et développement. Selon nous, il faut également s'attaquer aux causes profondes des conflits dans la région, en particulier la pauvreté, les changements climatiques, le chômage et d'autres questions connexes. C'est pourquoi il est urgent d'adopter une approche globale du développement face aux défis qui se posent au Sahel afin que les efforts et les initiatives en cours aient un effet durable et utile et aboutissent à la stabilité et à une paix durable dans la région.

En ce qui concerne nos partenaires de développement, l'Afrique du Sud se félicite des contributions financières bilatérales et multilatérales versées en faveur du Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel, qui est axé sur les initiatives de développement socioéconomique au Sahel. Dans le même temps, nous exhortons tous les États Membres qui sont en mesure de le faire à continuer de fournir un appui financier afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ce programme.

Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer que la Force conjointe du G5 Sahel ne peut à elle seule assurer la sécurité au Sahel et que le Conseil doit être bien conscient des conséquences catastrophiques que la situation sécuritaire pourrait avoir sur tout le reste de l'Afrique de l'Ouest maintenant et sur l'Afrique en général plus tard, si rien n'est fait pour y remédier rapidement et de manière adéquate. Cela veut dire que le Conseil, la région et la communauté internationale ne doivent ménager aucun effort pour fournir l'appui nécessaire dont la Force conjointe a besoin d'urgence pour mener à bien son initiative d'une importance fondamentale.

L'Afrique du Sud appuiera le projet de déclaration à la presse, préparé par la France, à cet égard.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, je voudrais à l'entame de mon propos présenter mes sincères condoléances au Niger et à la France suite à la perte de leurs soldats et soldates.

J'aimerais également remercier les personnes qui ont fait des exposés et souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/371), il y a lieu de se réjouir de certains progrès évidents, en particulier la reprise des opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) à partir de janvier et le déploiement de 75 % des effectifs à compter de mars. Nous saluons les efforts déployés par les États du G5 Sahel pour lutter contre les menaces transfrontières malgré des circonstances difficiles et défavorables. La Force doit maintenant accélérer ses efforts pour parvenir à sa pleine opérationnalisation et démontrer que ses capacités en matière de sécurité sont supérieures à la somme de ses parties. La crédibilité de la Force s'en trouvera renforcée, tant à l'échelle régionale qu'internationale, si ses opérations aboutissent à des résultats tangibles. Afin d'aider la Force conjointe à surmonter les difficultés de financement qu'elle rencontre et, partant, à devenir pleinement opérationnelle, le Royaume-Uni engage vivement tous les partenaires à honorer de toute urgence les engagements financiers qu'ils ont pris.

Pour sa part, le Royaume-Uni a contribué au plan d'aide de l'Union européenne et fourni d'autres contributions bilatérales, qui s'élèvent à environ 20 millions de dollars rien que pour la Force conjointe, en sus d'une contribution beaucoup plus importante pour le Sahel dans son ensemble. La poursuite d'une coopération étroite avec l'Union européenne, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et l'opération Barkhane est essentielle pour appuyer les efforts opérationnels. À cet égard, nous nous félicitons de la création, en janvier, de l'Instance de coordination du Mali, qui offre un cadre destiné à favoriser l'échange d'informations et la coordination entre les différentes forces militaires et de sécurité présentes sur le terrain.

Nous saluons également les mesures prises pour faire progresser le cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et appelons à la poursuite des efforts

afin de l'intégrer et de le rendre opérationnel à l'échelle de la Force conjointe du G5 Sahel. Cela permettra non seulement d'améliorer la protection des civils, mais aussi d'appuyer les efforts déployés pour conquérir les cœurs et les esprits des populations pour la protection desquelles la Force conjointe a été créée, ce qui est essentiel à la stabilisation de la région. Toute violation présumée des droits de l'homme doit faire l'objet d'une enquête approfondie. Pour ce qui est de l'avenir, nous invitons le Secrétariat du G5 Sahel à arrêter le concept stratégique des opérations de la Force conjointe. Cela permettra à la fois de démontrer l'unité de vues au sein de la Force et d'accroître la confiance des bailleurs de fonds.

Les défis auxquels est confrontée la région du Sahel sont de plus en plus complexes. Face à la multiplication des actes de terrorisme et à la montée de la criminalité et des violences intercommunautaires dans les régions centrales du Mali, nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant à la propagation de l'insécurité et du terrorisme à d'autres parties de la région, notamment au Burkina Faso. Nous appelons les pays du G5 Sahel à accélérer leurs efforts pour déployer le reste de leurs contingents et mettre intégralement en place la composante police afin de lutter contre la menace transfrontière croissante.

L'intervention militaire à elle seule n'est pas la solution, comme l'a reconnu le Conseil dans sa résolution 2391 (2017) de décembre 2017 sur l'appui qu'il apporte à la Force du G5 Sahel. La région ne récoltera les fruits de la stabilité à long terme que si les efforts en matière de sécurité s'accompagnent de programmes permettant de résoudre les problèmes de gouvernance, de développement, de droits de l'homme et humanitaires.

M. Pecsteen de Buystwerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, M. Alpha Barry, et remercier tous les orateurs pour leurs contributions très intéressantes.

Je voudrais également ajouter ma voix aux nombreux messages de sympathie qui ont été adressés au Niger, au Burkina Faso et à la France.

En 2014, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad ont décidé d'unir leurs forces pour affronter des défis communs. Cinq ans plus tard, cette initiative inédite reste plus que jamais pertinente. La Belgique est favorable à ce que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) bénéficie d'un

mandat sous Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, la Force doit pouvoir compter sur un financement adéquat et pérenne. C'est pourquoi nous sommes également favorables, moyennant des conditions bien définies, à ce que la Force soit financée sur contributions obligatoires de l'ONU.

Entretemps, mon pays soutient l'opérationnalisation de la Force conjointe à travers l'Union européenne, bien sûr, mais aussi à titre bilatéral. Dès l'année dernière, la Belgique a versé 1 million d'euros pour que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) puisse appuyer, logistiquement la Force conjointe. La Belgique soutient également le Collège de défense du G5 Sahel, auquel elle met à disposition des formateurs. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, des militaires belges dispensent des formations à leurs camarades sahéliens.

Je voudrais souligner ce point : le succès d'une coopération sécuritaire régionale dépend en grande partie de l'existence d'armées nationales solides. À cet égard, dans le cadre du Mali, nous appuyons l'appel du Secrétaire général à conduire une réforme globale du secteur de la sécurité.

Ces derniers mois, la Force conjointe a connu deux évolutions positives que nous devons saluer : d'abord, la relance en janvier des opérations de la Force; ensuite, la mise en place progressive du cadre de conformité en matière de droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous encourageons ardemment les États du G5 Sahel à poursuivre leurs efforts sur ces deux voies.

Certes, certains équipements promis à la Force n'ont pas encore été livrés, ce qui a un impact sur la planification des opérations. Mais d'autres moyens existent et peuvent être utilisés dès à présent. La poursuite de la mise en place du cadre de conformité; le développement de la composante Police; le fonctionnement du Secrétariat permanent ou du Comité de défense et de sécurité; l'actualisation du concept d'opérations ou la mise en place d'un mécanisme de coordination de l'appui international tel que le Groupe de suivi sont autant d'exemples de domaines où le G5 Sahel peut amplement poursuivre son opérationnalisation avec les moyens déjà à disposition.

La Belgique est profondément préoccupée par la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire au Sahel. Comme dans toute crise, la solution y est avant tout politique et les actions à prendre sont multiples. Une réponse ferme sur le plan sécuritaire est bien sûr

indispensable, en démantelant les réseaux terroristes, en asséchant leurs sources de financement et en contrecarrant leur propagande mortifère.

Mais les aspirations profondes de la population et de différentes communautés méritent également d'être entendues, afin d'éviter des situations de basculement dans la violence. Il n'y a pas de recette miracle, mais toute une palette de mesures à amplifier en matière de gouvernance, d'état de droit, de lutte contre la corruption et contre l'impunité, de respect des droits de l'homme, de combat contre toute forme de stigmatisation de certains groupes ethniques ou de certaines communautés, et enfin de fourniture de services de base ou encore d'adaptation aux changements climatiques.

À ce titre, il est essentiel de faire toute la lumière sur les événements de Boulékéssi et d'en tirer toutes les conséquences sur le plan judiciaire. En ce qui concerne la situation au Burkina Faso précisément, la Belgique suit avec attention les efforts entrepris par le Secrétaire général pour renforcer l'appui des Nations Unies, notamment en tant que corédacteur avec nos partenaires de la Côte d'Ivoire pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

La Belgique soutient l'arrangement tripartite entre le G5 Sahel, l'Union européenne et les Nations Unies. Nous déplorons la sous-utilisation des moyens, due à l'absence d'opérations mais aussi au cadre trop restrictif de la conditionnalité imposée à la MINUSMA. Pour faire écho au plaidoyer entendu lors de la mission du Conseil sur place, la Belgique plaide pour adapter de façon pragmatique l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe. En effet, les ennemis de la paix ne connaissent pas de frontières.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui de S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso. Nous voudrions également remercier tous les intervenants de leurs exposés édifiants. C'est un plaisir d'entendre un groupe d'intervenants représentant différentes organisations, qui nous ont fait part de diverses expériences, ce qui nous permet de mieux comprendre la situation dans la région du Sahel. Cela nous permet aussi de comprendre le rôle que joue chacun des acteurs dans la région, ainsi que les besoins de la région du Sahel dans son ensemble.

Tel qu'il ressort clairement des exposés d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures pour renforcer la stabilité et la sécurité, promouvoir le

développement et s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Je voudrais aborder trois questions principales : les efforts déployés par la Force conjointe, les conditions de sécurité et les mesures à prendre.

En ce qui concerne les activités de la Force conjointe, nous nous félicitons de la reprise de ses opérations en janvier, tout particulièrement après les difficultés qui ont suivi l'attaque contre son quartier général l'année dernière. Nous nous félicitons également du fait qu'elle a atteint 75 % de sa capacité opérationnelle. Nous encourageons la Force conjointe à poursuivre sur cette voie positive afin de faire face à la menace terroriste qui s'étend d'une manière sans précédent dans la région. Nous nous félicitons également des mesures prises récemment par la Force conjointe pour mettre en place la composante Police et le cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et enquêter sur les violations à cet égard. Il s'agit de mesures importantes pour rétablir la confiance, et ce faisant, appuyer les efforts de la Force conjointe.

Nous comprenons les difficultés auxquelles se heurte la Force conjointe, notamment en ce qui concerne l'absence de financement durable pour garantir la poursuite de ses opérations. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général de créer un bureau d'appui des Nations Unies à la Force conjointe. Nous devons examiner cette proposition ou d'autres moyens par lesquels le Conseil peut appuyer la Force conjointe pour garantir la stabilité dans la région et empêcher la propagation du terrorisme dans l'ensemble de la région.

En ce qui concerne l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe, nous nous félicitons de la réponse positive de la Mission à toutes les demandes d'appui émanant de la Force conjointe, conformément à l'accord technique et en application de la résolution 2391 (2017). Cette résolution limite l'appui de la MINUSMA au territoire malien, ce qui fait que la Force conjointe subit plus de pressions.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, nous sommes vivement préoccupés par la multiplication des attaques dans la région. La violence s'est rapidement répandue dans la région du Sahel, du Burkina Faso aux États côtiers du Bénin, du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Cela confirme l'importance de la coopération régionale pour faire face aux menaces régionales. La communauté internationale doit appuyer cette

coopération afin d'empêcher la poursuite de l'expansion des activités terroristes.

Au Mali, nous avons récemment été témoins du succès des opérations militaires menées par les forces militaires contre des groupes terroristes, mais elles n'ont malheureusement pas permis d'améliorer les conditions de sécurité. Les incidents de violence se sont multipliés ces derniers temps, dont le plus important a été le massacre perpétré au village d'Ogossagou pendant la mission du Conseil de sécurité en mars. Au Burkina Faso, lors de notre visite, nous avons entendu personnellement les explications du Gouvernement concernant les menaces qui pèsent sur le pays. Nous avons compris que les menaces dans la région sont similaires et reliées entre elles, et qu'il est donc essentiel de les contrer au moyen d'une approche coordonnée et fondée sur la coopération. À cet égard, je voudrais m'associer aux collègues qui m'ont précédé pour présenter mes condoléances à la République française amie à la suite du décès récent de deux de ses soldats au Burkina Faso.

Enfin, pour faire face à la situation actuelle dans la région du Sahel, plusieurs mesures doivent être prises, notamment sur le plan militaire, politique et du développement au Mali. La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali revêt une grande importance pour l'ensemble de la région, comme le rappelle le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/371) sur la Force conjointe. Il indique que des progrès en matière de sécurité au Mali auront des retombées positives sur les opérations de la Force conjointe.

En ce qui concerne les causes profondes de l'instabilité, nous insistons sur la nécessité d'instaurer le développement dans toute la région. Tant qu'il n'y est pas remédié, l'absence de perspectives économiques, la fragilité de la gouvernance et les incidences des changements climatiques ne sont que quelques-uns des facteurs d'instabilité et de conflit.

Nous nous félicitons des efforts préliminaires des États du G5 Sahel s'agissant du Programme d'investissements prioritaires, ainsi que des efforts déployés par les Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie intégrée pour le Sahel. Des progrès doivent être réalisés en parallèle de l'aspect militaire du G5 Sahel, afin de garantir la réalisation de progrès complets.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue dans la salle à S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, et, bien entendu, le remercier de l'exposé qu'il a présenté au nom du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Je voudrais également remercier tous les intervenants à la séance d'aujourd'hui, qui nous ont donné une vue d'ensemble très complète de la situation. La diversité des personnes qui sont intervenues illustre assurément l'excellente coopération entre les organisations régionales et internationales s'agissant du G5 Sahel.

Je voudrais, pour commencer, rendre hommage aux nombreux soldats de la paix sur le terrain, ainsi qu'à ceux qui ont donné leur vie dans la lutte pour préserver la paix et la sécurité dans la région du Sahel – y compris les deux soldats français morts au combat. Nos condoléances vont également aux multiples victimes innocentes des nombreuses attaques terroristes perpétrées dans la région.

Je voudrais me concentrer sur trois points pertinents.

Premièrement, l'Indonésie appuie l'initiative et la détermination dont les pays du G5 Sahel ont fait preuve pour relever les défis auxquels ils étaient confrontés en matière de sécurité en créant la Force conjointe du G5 Sahel. La coopération entre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad donne assurément un excellent exemple de pays voisins travaillant ensemble pour s'attaquer à une cause commune.

Comme le rapport du Secrétaire général (S/2019/371) et l'exposé de M. Barry l'ont suggéré, des progrès encourageants ont été constatés, tels que le déploiement de 75 % des contingents dans les trois secteurs, la reprise des activités de la Force conjointe et l'intensification des activités de coopération civilo-militaire. En outre, des efforts supplémentaires ont été fournis pour le déploiement des composantes Police et civile, ainsi que pour la mise en œuvre du cadre de contrôle du respect des droits de l'homme. Nous espérons que cela se traduira par une amélioration réelle des conditions globales de sécurité sur le terrain.

Nous savons toutefois que la Force conjointe reste à pied d'œuvre dans un environnement très difficile. Par conséquent, il convient de souligner l'importance de l'appuyer, y compris par un financement prévisible et durable, ainsi qu'en assurant formations et renforcement des capacités. À cet égard, l'Indonésie salue l'engagement des donateurs et les appelle à honorer les contributions annoncées à l'appui de la Force conjointe.

Comme le souligne également le Secrétaire général dans son rapport, il convient d'examiner plus avant les options envisageables à l'avenir au titre de l'appui des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel. L'Indonésie considère que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) joue un rôle important s'agissant de l'appui à la Force conjointe du G5 Sahel et que nous devrions continuer d'envisager ce qui peut être fait pour renforcer cet appui, notamment lorsque nous discuterons du renouvellement du mandat de la MINUSMA.

Deuxièmement, nous restons préoccupés par le fait que les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Sahel continuent de se détériorer. La situation en matière de sécurité demeure précaire au Sahel, où les attaques terroristes se poursuivent, notamment l'attaque contre le quartier général de la Force conjointe du G5 Sahel l'an dernier. Les violences intercommunautaires sont également en hausse. L'insécurité persistante s'est traduite par une augmentation des besoins humanitaires, du nombre de déplacés et des cas de malnutrition. La situation dans les pays du G5 Sahel a également des retombées sur les pays de l'Afrique de l'Ouest voisins et a une incidence sur la stabilité globale de la région. Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale et multisectorielle pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et renforcer la résilience du peuple sahélien.

Troisièmement, l'Indonésie estime que des initiatives en matière de sécurité devraient s'inscrire dans des efforts plus larges visant à assurer une stabilité durable au Sahel, lesquels englobent également des facettes ayant trait au développement socioéconomique ainsi qu'aux droits de l'homme. Il importe de gagner les cœurs et les esprits des populations tout en relevant

les défis du Sahel en matière de sécurité. Nous avons toujours plaidé en faveur d'une plus grande mobilisation de la collectivité à cet égard. En outre, il demeure indispensable d'assurer une bonne gouvernance, de lutter contre la pauvreté et les inégalités, de faire naître des possibilités pour les jeunes et de lutter contre les changements climatiques si nous voulons améliorer les conditions de vie des populations sahéliennes.

Nous appuyons les efforts conjoints des acteurs régionaux, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'ONU pour mettre en œuvre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Nous apprécions également à sa juste valeur le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'appui de la région du Sahel, ainsi que la mise en œuvre accélérée de la stratégie régionale du G5 Sahel et du Programme d'investissements prioritaires, en particulier pour les plus vulnérables. Nous appelons également la communauté internationale à soutenir les efforts déployés dans la région pour atteindre les objectifs de développement durable. L'Indonésie est prête à apporter sa contribution et à collaborer avec la communauté internationale pour instaurer une paix et une stabilité durables au Sahel, notamment par l'intermédiaire de nos soldats de la paix en poste à la MINUSMA.

Nous attendons avec intérêt la déclaration à la presse de la délégation française.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur ma liste.

La séance est levée 12 h 55.